



Code d'éthique et de conduite des affaires



NOS ENGAGEMENTS EN ACTION

Table des matières

3 Un message de notre PDG

4 Notre socle de valeurs

5 Notre code

6 Application de notre Code

7 Connaître et respecter l'ensemble des règles, lois et règlements applicables

8 Nos responsabilités

8 Nos superviseurs et nos responsables sont les « ambassadeurs » de notre Code

9 Obtenir de l'aide et signaler les infractions

9 Demander des conseils, soulever des questions et signaler des problèmes

9 Ligne d'assistance pour signalements anonymes

9 Politique de non-représailles

9 Traitement des signalements et enquêtes

10 Nos collègues

11 Diversité et respect au travail

13 Confidentialité au travail

14 Sécurité au travail

15 Drogues et alcool au travail

16 Nos clients, fournisseurs et concurrents

17 Lois anti-corruption

18 Conformité des importations/exportations

19 Conflits d'intérêts

21 Lois anti-trust/anti-concurrence

22 Commerce équitable

23 Approvisionnement responsable

24 Traiter avec les clients

25 Qualité et sécurité des produits

26 Nos actionnaires

27 Tenue de registres, rapports et divulgation

28 Respect des audits et des enquêtes entreprises par les autorités

29 Délit d'initié

30 Protection et propriété des informations

31 Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise

33 Parler d'une seule voix

34 Nos communautés

35 Entreprise citoyenne

35 Contribution personnelle de nature politique et caritative

36 Protection de l'environnement

37 Coordonnées

38 Formulaire d'accusé de réception

Un message de notre PDG

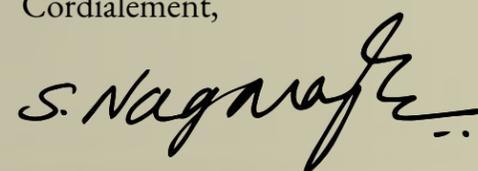
En tant que leader mondial de la technologie de précision, nous avons construit notre réputation en fournissant des solutions avancées pour aider nos clients à réussir. Avec plus de 80 ans d'expérience dans le développement de produits innovants, nous sommes idéalement positionnés pour enregistrer une croissance de premier ordre, car nous continuons à établir des liens significatifs en interne et avec nos clients.

Nous sommes ravis que vous nous accompagniez dans ce parcours et vous invitons à garder quelques points à l'esprit tout au long du processus. Pour nous, tout commence par notre socle de valeurs. Nos clients et nos communautés comptent sur nous pour exercer nos activités avec intégrité, respect des personnes, passion du client, dynamisme et excellence, et nous avons besoin de votre aide pour honorer cet engagement. Notre Code d'éthique et de conduite des affaires (le « Code ») peut vous y aider.

Nous avons élaboré le Code comme un guide pour vous aider à relever les défis courants auxquels vous pouvez être confronté dans le cadre de votre travail. Lisez-le et consultez-le souvent. Comme il est impossible d'anticiper toutes les éventualités, vous trouverez dans le Code des ressources que vous pourrez solliciter pour obtenir une aide supplémentaire. Si vous vous trouvez dans une situation qui n'est pas conforme à ce Code et à [nos valeurs](#), envisagez d'en discuter avec votre supérieur hiérarchique ou votre responsable. Si cela n'est pas possible, vous pouvez vous adresser à un autre membre de la direction ou contacter l'une des ressources répertoriées dans la rubrique [Coordonnées](#) de ce Code, notamment notre [ligne d'assistance](#) externe. Chacun de nous doit veiller à ce que Nordson continue à fonctionner en faisant preuve d'intégrité.

Avec l'ensemble de notre équipe de direction, je m'engage à travailler avec vous pour préserver notre solide réputation enviée de tous pour longtemps. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Je vous remercie par avance de votre coopération et de votre engagement.

Cordialement,



Sundaram Nagarajan
Président-directeur général

Notre socle de valeurs

4



Nos valeurs - les principes selon lesquels nous fonctionnons - sont le fondement de toutes les activités de Nordson. En intégrant ces valeurs dans chaque aspect de nos activités, nous apportons le meilleur à nos clients et à nous-mêmes.

INTÉGRITÉ

- Nous sommes honnêtes envers nos employés, nos clients, nos actionnaires, les communautés, les médias et nous-mêmes.
- Nous ferons ce qui est juste.
- Nous ne transigerons pas sur nos standards.

RESPECT DES PERSONNES

- Nos employés collaborent dans un état d'esprit « Un Nordson », en faisant preuve d'humilité, de conscience de soi et de transparence.
- Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif, enrichi par des points de vue divers et variés.
- La sécurité ne sera pas compromise.
- Nous investissons dans nos communautés.

PASSION POUR LE CLIENT

- La qualité et le service sont prioritaires.
- Nous attendons plus de nous-mêmes que nos clients.
- Nous encourageons l'expérimentation rapide et les idées de rupture pour faire le succès de nos clients.
- Nous sommes fiers de notre modèle « proche du client » qui nous permet de nous concentrer sur l'identification des meilleures opportunités au sein de marchés et de technologies différenciés.

ÉNERGIE

- Nous abordons les difficultés avec une attitude résolument axée sur l'avenir, dans un état d'esprit « aller jusqu'au bout ».
- L'enthousiasme détermine notre rythme de travail.
- Nous nous soucions de ce que nous faisons... la complaisance est notre pire ennemie, loin devant notre concurrent le plus rude.

EXCELLENCE

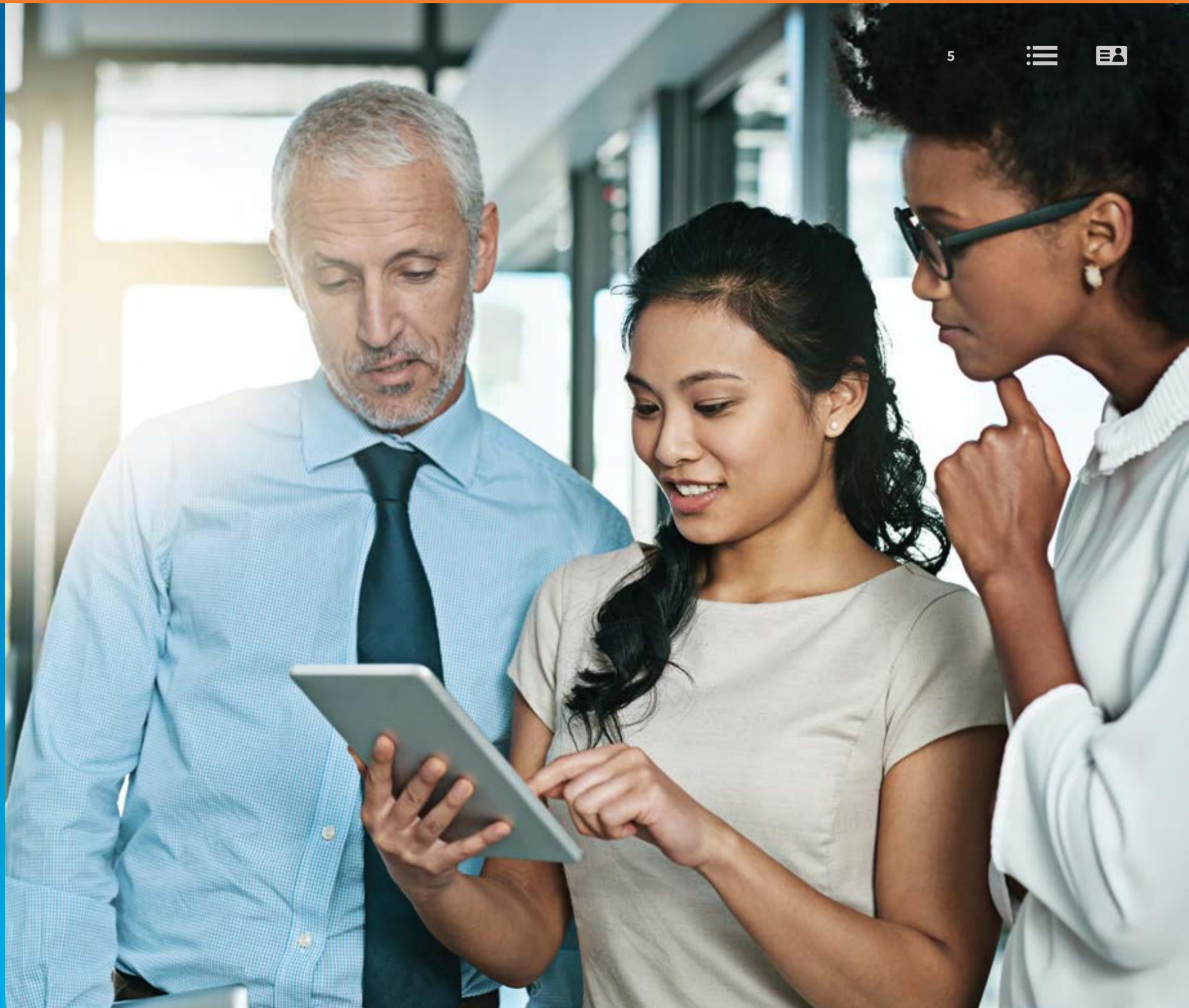
- Nous attendons le meilleur de notre direction, de nos collègues et de nous-mêmes.
- Nous sollicitons et formulons des commentaires sur les performances pour nous améliorer et nous développer.



Notre code

DANS CETTE RUBRIQUE

- 6 Application de notre Code
 - 7 Connaître et respecter l'ensemble des règles, lois et règlements applicables
 - 8 Nos responsabilités
 - 8 Nos superviseurs et nos responsables sont les « ambassadeurs » de notre Code
-





Application de notre Code

Pourquoi ce code ?

Le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nordson (notre « Code ») est un guide de référence qui doit nous aider à prendre des décisions opérationnelles éthiques et appropriées, respectueuses de [nos valeurs](#). Notre Code existe pour nous guider dans la direction la plus éthique lorsqu'il est difficile de déterminer la ligne de conduite appropriée. Il aborde certains des dilemmes déontologiques courants auxquels nous sommes susceptibles d'être confrontés et fournit des ressources utiles pour obtenir des conseils supplémentaires et signaler nos préoccupations.

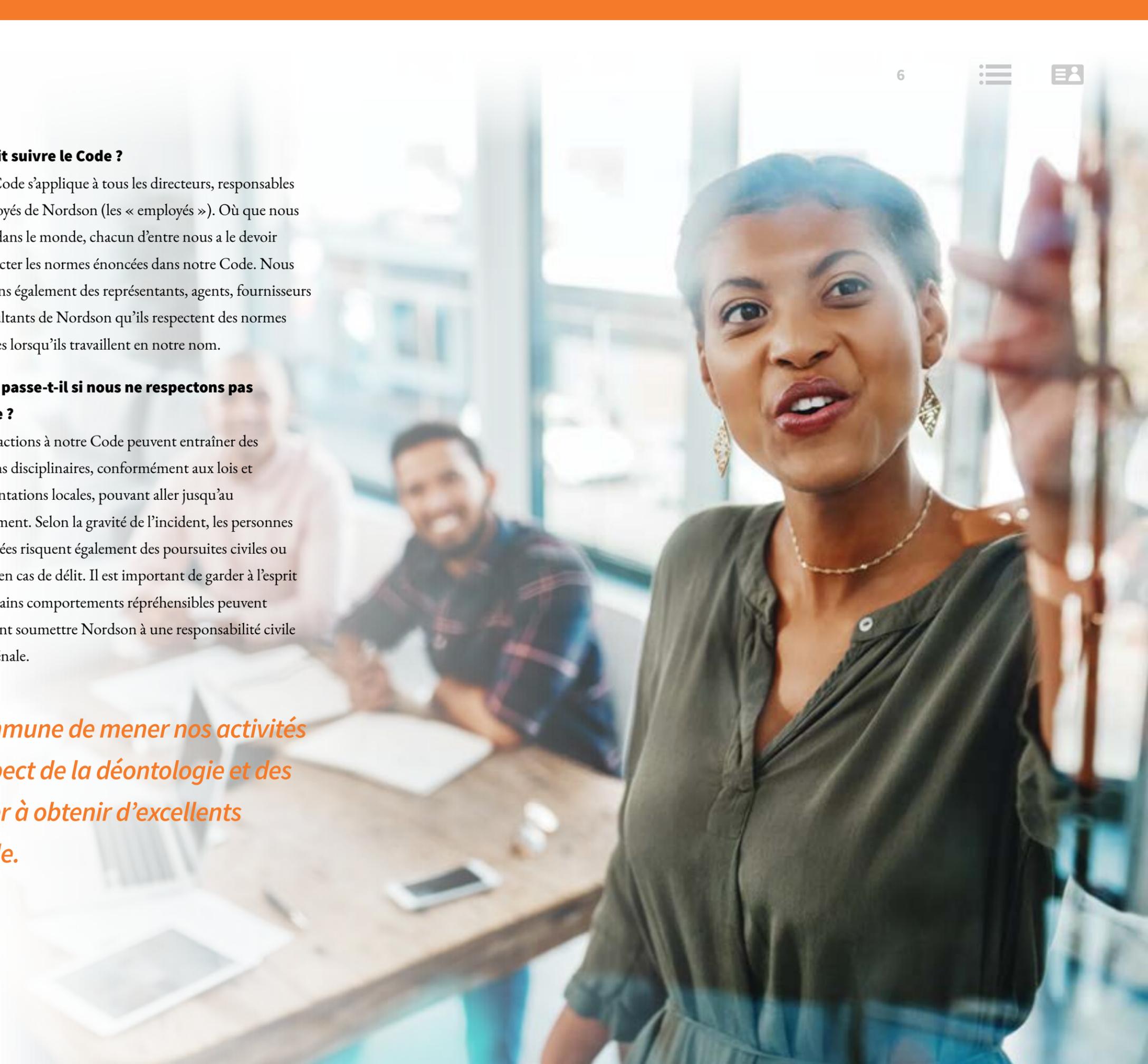
Qui doit suivre le Code ?

Notre Code s'applique à tous les directeurs, responsables et employés de Nordson (les « employés »). Où que nous soyons dans le monde, chacun d'entre nous a le devoir de respecter les normes énoncées dans notre Code. Nous attendons également des représentants, agents, fournisseurs et consultants de Nordson qu'ils respectent des normes similaires lorsqu'ils travaillent en notre nom.

Que se passe-t-il si nous ne respectons pas le Code ?

Les infractions à notre Code peuvent entraîner des sanctions disciplinaires, conformément aux lois et réglementations locales, pouvant aller jusqu'au licenciement. Selon la gravité de l'incident, les personnes impliquées risquent également des poursuites civiles ou pénales en cas de délit. Il est important de garder à l'esprit que certains comportements répréhensibles peuvent également soumettre Nordson à une responsabilité civile et/ou pénale.

Nous avons l'obligation commune de mener nos activités avec honnêteté, dans le respect de la déontologie et des lois afin de pouvoir continuer à obtenir d'excellents résultats à l'échelle mondiale.





Connaître et respecter l'ensemble des règles, lois et règlements applicables

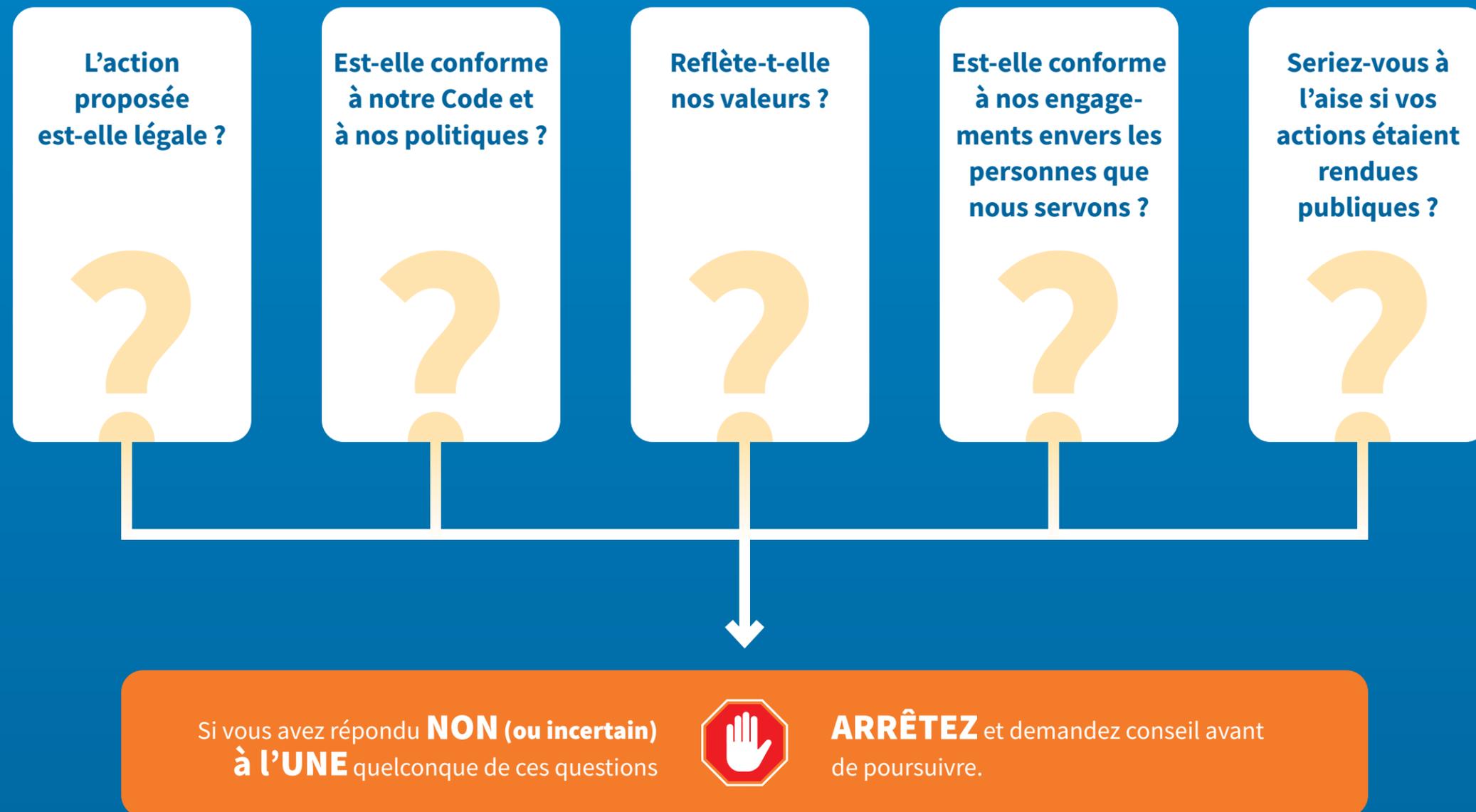
En tant qu'organisation internationale, nous devons être conscients que les lois et réglementations varient d'un pays à l'autre. Nous devons connaître et respecter les différentes lois et réglementations locales qui s'appliquent à nos postes.

Puisque Nordson est une société cotée en bourse basée aux États-Unis, il est essentiel que nous respections la loi américaine, quel que soit l'endroit où nous nous trouvons. S'il y a une incohérence entre la loi américaine et la loi ou la coutume locale, vous devez demander conseil à l'un des avocats du [service juridique](#) avant d'agir. Bien que nous soyons tenus d'avoir une connaissance générale des directives relatives à notre poste, nous ne sommes pas censés être des experts juridiques.

Vous êtes un membre important de l'équipe de Nordson, et en tant que tel, vous devez adopter ce Code et vous responsabiliser, ainsi que vos collègues, quant au respect de nos normes déontologiques rigoureuses.

PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS

Prendre la bonne décision n'est pas toujours facile. Le contrôle déontologique suivant peut vous aider. Si vous avez un doute quant au caractère approprié d'une action, posez-vous la question suivante :



Il est toujours approprié, dans n'importe quelle situation et en toutes circonstances, de demander de l'aide. Contactez votre supérieur/responsable pour obtenir des conseils, ou adressez-vous à l'une des ressources répertoriées dans la rubrique [Coordonnées](#) de ce Code.



Nos responsabilités

Le Code fournit des informations sur des sujets spécifiques qui touchent chacun d'entre nous de manière différente. Cependant, quelles que soient nos fonctions, chacun de nous a la responsabilité de :

- Certifier chaque année que nous avons assumé nos responsabilités telles que décrites dans notre Code.
- Respecter [nos valeurs](#), le Code, nos politiques et toute loi, règle ou réglementation applicable.
- Faire preuve de discernement et de bon sens - en agissant avec intégrité et honnêteté.
- [Prendre la parole](#) si nous avons connaissance d'une infraction avérée ou supposée à notre Code.
- Demander conseil si nous avons des questions ou des préoccupations concernant le Code.
- Coopérer avec les enquêtes et les demandes d'informations autorisées.

Nos superviseurs et nos responsables sont les « ambassadeurs » de notre Code

Nos supérieurs et nos responsables ont pour mission supplémentaire d'agir en tant que modèles et ambassadeurs de notre Code. En tant que leaders, ils doivent :

- S'assurer que les employés qu'ils supervisent connaissent le Code et agissent conformément à celui-ci.
- S'assurer que le Code est bien compris par les employés de leur groupe.
- Contrôler les décisions opérationnelles des employés pour s'assurer que le Code est respecté.

- Fournir un lieu de travail dans lequel les employés se sentent à l'aise pour poser des questions ou signaler des problèmes.
- Ne jamais exercer ou tolérer de représailles à l'encontre d'une personne qui signale un problème de bonne foi. Faire un signalement « de bonne foi » signifie qu'une personne, au mieux de sa connaissance, a donné un compte-rendu honnête, précis et complet.



Les fondateurs de Nordson, de gauche à droite : Walter G. Nord, Eric Nord et Evan Nord

Dès la création de Nordson, nos fondateurs (photo) ont souligné que notre succès ne pouvait se concrétiser qu'en « fonctionnant dans le cadre d'un comportement éthique et d'une citoyenneté éclairée ».



Obtenir de l'aide et signaler les infractions

Bien que notre Code couvre de nombreux scénarios juridiques et éthiques auxquels nous sommes susceptibles d'être confrontés dans le cadre de nos activités, il arrive parfois que nous ne sachions pas comment résoudre la situation en question. Dans ces cas, utilisez les ressources de la société auxquelles le Code fait référence.

POUR DEMANDER DES CONSEILS OU SOULEVER UNE QUESTION :

1. Envisagez d'abord de discuter du problème avec votre supérieur direct ou votre responsable.
2. Si votre supérieur ou votre responsable n'est pas une option, vous pouvez vous adresser à un autre membre de la direction.
3. Vous pouvez également communiquer avec l'une des ressources figurant dans la rubrique « [Coordonnées](#) » du présent code, notamment :

- *Ligne d'assistance externe*
- *Responsable de la déontologie et de la conformité*
- *Service Communication d'entreprise*
- *Groupe de conformité des échanges commerciaux*
- *Service juridique*
- *Service des ressources humaines*

Nous avons la responsabilité de signaler immédiatement toute préoccupation ou violation du Code. En portant les préoccupations ou les infractions à l'attention de la direction, vous contribuez à faire en sorte que Nordson respecte les normes les plus rigoureuses en matière éthique et légale.

LIGNE D'ASSISTANCE POUR SIGNALEMENTS ANONYMES

Lorsque les lois locales le permettent, vous pouvez faire un signalement anonyme en contactant la [ligne d'assistance](#) externe. Veuillez noter que faire un signalement anonyme peut limiter notre capacité à mener une enquête approfondie. Par conséquent, nous vous encourageons à fournir des informations détaillées, y compris votre identité, lorsque vous faites un signalement. Tous les signalements seront gardés confidentiels dans la mesure où la loi l'exige et où cela est nécessaire pour mener à bien une enquête.

En quoi consiste la ligne d'assistance externe ?

La [ligne d'assistance](#) externe est une ressource tierce que vous pouvez joindre par téléphone ou en ligne pour soumettre toute question ou préoccupation, ou signaler une violation. Lorsque vous utilisez la [ligne d'assistance](#), vous avez la possibilité de rester totalement anonyme, si la loi locale le permet. Cette ressource est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept et, sur demande, fournit des interprètes dans la langue locale. La [ligne d'assistance](#) est gérée par une société indépendante, qui aide Nordson à répondre à vos préoccupations. Si vous ne savez pas à qui vous adresser pour poser vos questions, ou si vous souhaitez faire un signalement et que vous n'êtes pas à l'aise avec l'un des autres contacts proposés, vous pouvez contacter la [ligne d'assistance](#) en appelant l'un des numéros gratuits locaux répertoriés dans la rubrique [Coordonnées](#) de ce Code, ou [sur Internet](#).

Que se passe-t-il lorsque je contacte la ligne d'assistance externe ?

Un spécialiste rédige un résumé détaillé de votre signalement et le transmet à un membre désigné de l'équipe de réponse déontologique de Nordson aux fins d'examen, de réponse et de résolution. Lorsque vous faites un signalement, vous recevez un numéro de suivi qui vous permet de suivre le statut de votre signalement.

Politique de non-représailles

Afin de promouvoir une culture dans laquelle nous sommes à l'aise pour faire part et discuter de nos préoccupations concernant nos pratiques opérationnelles, il est important que chacun d'entre nous s'engage à dissuader les pratiques opérationnelles illégales ou contraires à l'éthique. Par conséquent, les actes de représailles qui résultent d'une demande de conseils ou d'un signalement en toute bonne foi d'infractions avérées ou potentielles sont interdits.

Tout employé qui prend de quelconques mesures à l'encontre d'un autre employé pour avoir fait un signalement de bonne foi peut faire l'objet de sanctions disciplinaires, conformément aux lois et règlements locaux, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Traitement des signalements et enquêtes

Nordson enquête sur tous les signalements avec rapidité, de manière approfondie et sans parti pris. Notre société prendra des mesures correctives ou prononcera des sanctions disciplinaires, le cas échéant. Il peut vous être demandé de participer à une enquête sur un cas de conduite répréhensible qui a été signalé. Votre coopération est nécessaire pour garantir la résolution d'un cas de conduite répréhensible signalé. Toutes les informations que vous fournirez seront traitées de manière confidentielle, dans la mesure du possible. De temps à autre, il peut vous être demandé de participer à une enquête interne, menée par ou au nom de la société. Dans ce cas, vous devrez coopérer pleinement à cette enquête.



Nos collègues

DANS CETTE RUBRIQUE

- 11 Diversité et respect au travail
 - 13 Confidentialité au travail
 - 14 Sécurité au travail
 - 15 Drogues et alcool au travail
-





Diversité et respect au travail

Notre engagement

Nous traitons nos collègues avec respect, dignité et équité. Cela permet d'attirer des talents, des forces et des antécédents divers et variés, ce qui favorise notre réussite commune.

Notre engagement en action

Nous fabriquons, distribuons, importons et vendons nos produits et équipements en nous souciant de la sécurité et de la satisfaction de nos clients. C'est pourquoi :

Nordson s'engage à cultiver un environnement de travail positif où les employés sont traités de manière équitable.

Nous promovons l'égalité des chances dans l'emploi.

Nous nous engageons à ce que chacun, quelle que soit sa race, sa religion ou toute autre caractéristique protégée par la loi, ait une chance équitable de réussir chez Nordson.

Cela signifie que nous basons les décisions d'emploi sur ce qui compte - comme les performances, les qualifications et le mérite de chacun.

Nous adoptons également une vision globale dans l'élaboration des politiques et des programmes de l'entreprise - en tenant compte non seulement de la diversité de nos équipes, mais aussi des coutumes informelles et des comportements quotidiens de notre personnel, afin d'établir une culture équitable et inclusive.

CARACTÉRISTIQUES PROTÉGÉES PAR LA LOI :

- Race
- Couleur de peau
- Origine nationale
- Religion
- Sexe
- Âge
- Statut matrimonial
- Orientation sexuelle
- Statut d'ancien combattant
- Statut de citoyenneté
- Identité et expression de genre
- Handicap physique ou mental

Nous apprenons à repérer le harcèlement.

Un environnement de travail positif est un environnement exempt de harcèlement. Lorsque nous savons comment reconnaître le harcèlement, nous sommes à même d'y mettre fin.

- Avances sexuelles importunes
- Insultes à caractère racial
- Blagues ou commentaires négatifs relatifs à des caractéristiques protégées

Sachez que Nordson ne tolère aucun comportement offensant, quel qu'il soit. Qu'un acte enfreigne ou non la loi locale, s'il va à l'encontre de [nos valeurs](#), alors il doit être [signalé](#) immédiatement.

HARCÈLEMENT :

Tout comportement importun envers une autre personne qui crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Peut être verbal ou physique, à l'oral ou à l'écrit, en personne ou par voie électronique, sexuel ou non sexuel.

Nous appliquons des pratiques équitables en matière d'emploi.

Dans le cadre de notre engagement à respecter les autres, nous combattons toutes les formes d'abus des droits de l'homme. Plus précisément, nous nous engageons à :

- Respecter toutes les lois applicables en matière de rémunération et d'heures de travail.
- Signaler toute condition de travail dangereuse.
- Ne jamais recourir au travail illégal des enfants ou au travail forcé.
- Lutter pour prévenir la traite des êtres humains, en veillant toujours à :
 - Refuser toute forme de frais payés par les employés dans le cadre du processus de recrutement.
 - Rendre rapidement aux employés tous les documents d'identité qui nous sont soumis (par ex., passeports) afin d'éviter une restriction injuste de leurs déplacements ou de les priver d'autres opportunités.
- Surveiller les fournisseurs et ne jamais travailler sciemment avec un individu ou une organisation qui enfreint les droits de l'homme.
- [Prendre la parole](#) si nous soupçonnons un employé ou un fournisseur d'enfreindre les droits de l'homme.

FRAIS PAYÉS PAR LES EMPLOYÉS :

Peut exposer un employé, ou un employé potentiel, au risque de servitude pour dettes. La servitude pour dettes se produit lorsqu'une personne est contrainte à travailler pour rembourser une dette, c'est-à-dire qu'elle est amenée à travailler pour un salaire faible, voire nul.



Déclaration de politique d'action positive
EN SAVOIR PLUS



Politique d'égalité des chances dans l'emploi
EN SAVOIR PLUS



Politique contre la traite des êtres humains et l'esclavage
EN SAVOIR PLUS



Diversité et respect au travail (suite)

INCARNER LE CODE

Q : Un collègue m'a confié avoir vu un collègue regarder du contenu pornographique sur un appareil appartenant à la société. J'ai incité mon collègue à signaler la situation, mais il est trop mal à l'aise pour agir. Que dois-je faire ?

R : Si votre collègue a peur de faire un signalement, alors vous devez signaler la situation à votre supérieur ou au service des ressources humaines. Nordson encourage chacun d'entre nous à signaler toute infraction à notre Code, à la politique de la Société ou à la loi. Signaler cet incident permet de garantir une utilisation appropriée des appareils de la société tout en favorisant un environnement de travail respectueux.

Q : Mon supérieur perd souvent son sang-froid et crie quand il pense qu'on a fait une erreur. Est-ce que cela relève du harcèlement ?

R : Qu'il s'agisse de harcèlement ou non, la situation crée un environnement de travail inconfortable et enfreint [nos valeurs](#) et l'engagement que nous avons pris de maintenir un lieu de travail respectueux. Signalez immédiatement cet incident à un autre membre de la direction ou à l'une des ressources figurant dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.

Q : Un collègue de travail a répété une histoire qui se moque d'un groupe ethnique en particulier. Je ne suis pas offensé par cette histoire, néanmoins je pense que certains de mes collègues pourraient ne pas trouver cette histoire drôle. Que dois-je faire ?

R : Une histoire qui se moque d'une origine nationale en particulier, ou d'un groupe racial ou ethnique spécifique, est potentiellement offensante et inappropriée - même si certains employés la jugent « inoffensive » et amusante. Afin que personne ne soit offensé, vous ne devez pas répéter l'histoire à vos collègues. En outre, si vous vous sentez à l'aise, vous pouvez suggérer à la personne qui raconte l'histoire de ne pas raconter ce genre d'histoires, car certains employés pourraient les trouver offensantes. Vous devez également signaler l'incident à votre supérieur, responsable ou à l'une des ressources figurant dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.

Q : On m'a demandé de travailler en étroite collaboration avec un collègue qui, par le passé, m'a adressé des commentaires à caractère sexuel. Ils me mettent mal à l'aise au point d'affecter ma concentration. Que dois-je faire ?

R : La meilleure chose à faire est de contacter le service des Ressources humaines pour leur faire part de la situation. Si vous vous sentez à l'aise pour le faire, vous pouvez également essayer d'en parler directement à votre collègue. Sinon, adressez-vous à votre supérieur, à votre responsable ou à l'une des ressources figurant dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.





Confidentialité au travail

Notre engagement

Nous respectons et protégeons les informations personnelles.

Notre engagement en action

En tant qu'employés, nous sommes régulièrement amenés à fournir ou à recevoir des informations personnelles.

Lors du traitement de ces informations :

Nous respectons le droit à la vie privée.

Qu'il s'agisse de la collecte, de l'utilisation, du traitement, du stockage ou de la divulgation d'informations personnelles, nous comprenons de quoi il s'agit et respectons les lois et politiques de confidentialité des données applicables à nos fonctions et à nos sites.

Nous ne partageons les informations que lorsqu'il est approprié de le faire.

Nous n'utilisons les informations personnelles que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exercice de nos fonctions, et nous ne les communiquons à d'autres personnes que lorsque celles-ci ont un besoin professionnel de les connaître.

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Tout ce qui est susceptible d'identifier une personne directement ou indirectement. Exemples :

- Nom
- Adresse
- E-mail
- Adresse IP
- Numéro de téléphone
- Informations de carte de crédit
- Informations de santé
- Informations biométriques
- Données de géolocalisation
- Identifiant d'employé

Si vous ne savez pas si quelque chose relève ou non d'une « information personnelle », alors traitez cette information comme s'il s'agissait d'une information personnelle et contactez votre supérieur ou votre responsable pour obtenir des conseils supplémentaires.



Politique générale de confidentialité
EN SAVOIR PLUS

INCARNER LE CODE

Q : Un rapport que j'ai trouvé sur la photocopieuse contient des dossiers relatifs aux ressources humaines, notamment des informations sur la rémunération des membres de notre équipe. Je ne veux pas causer de tort à qui que ce soit, mais je pense qu'il est anormal de laisser traîner ce type d'informations personnelles à la vue de tous. Que dois-je faire ?

R : Vous devez immédiatement renvoyer le rapport au service des Ressources Humaines et signaler votre découverte et les mesures prises. La protection de la confidentialité et de la vie privée est la responsabilité de chaque employé. La personne qui a laissé ces documents dans la photocopieuse sera avisée de son devoir de protéger la confidentialité des informations à caractère personnel.





Sécurité au travail

Notre engagement

Nous nous engageons à maintenir des conditions de travail sûres et saines pour tout un chacun chez Nordson.

Notre engagement en action

Pour respecter notre engagement en matière de sécurité au travail :

Nous nous protégeons et nous protégeons les autres.

Nous respectons toutes les lois et réglementations en matière de sécurité, ainsi que les pratiques et procédures de sécurité mises en place par Nordson. Nous nous familiarisons également avec le système de gestion de la sécurité de Nordson et nous signalons immédiatement toute condition ou pratique non sécuritaire ou dangereuse.

Nous prévenons et signalons les violences sur le lieu de travail.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la sécurité au travail, nous ne tolérons aucun acte ou menace de violence par, ou à l'encontre de nos collègues. Cela inclut les comportements physiques, ainsi que les comportements ou le langage d'intimidation ou de menaces. Si vous avez connaissance d'un comportement menaçant ou de violences avérées ou potentielles, vous devez le signaler immédiatement.

LES SIGNES D'ALERTE POUVANT ENTRAÎNER DES VIOLENCES AU TRAVAIL INCLUENT :

- Plaintes soudaines et persistantes
- Mauvaises relations avec les collègues
- Comportement paranoïaque
- Signes physiques d'irritation, comme faire les cent pas, hurler ou crier

INCARNER LE CODE

Q : Il y a quelqu'un à la porte de notre immeuble qui prétend avoir oublié son badge d'accès et ne pas pouvoir entrer. Cette personne semble sincère et je crois l'avoir déjà vue dans le bâtiment. Est-ce que je peux l'aider en lui ouvrant la porte exceptionnellement ?

R : Non, laisser entrer quelqu'un dans le bâtiment, même un autre employé de Nordson, sans confirmer que la personne est dûment autorisée à y pénétrer pourrait entraîner un problème de sécurité. Votre priorité est de protéger nos installations, ainsi que toutes les personnes qui s'y trouvent. Si la personne prétend être un employé de Nordson ou être autorisée à entrer, demandez-lui son nom, et trouvez quelqu'un qui soit à même de confirmer que cette personne est autorisée à entrer dans le bâtiment.

Q : Les entrepreneurs et les partenaires commerciaux doivent-ils suivre les mêmes politiques et procédures de sécurité que les employés ?

R : Tout à fait. Il incombe aux supérieurs de veiller à ce que les entrepreneurs et les partenaires commerciaux comprennent qu'ils doivent se conformer à nos normes rigoureuses, ainsi qu'aux éventuelles exigences supplémentaires que la société peut imposer.

Q : J'ai remarqué certaines pratiques dans ma région qui me semblent dangereuses. À qui puis-je en parler ? Je viens d'arriver dans l'entreprise et je ne veux pas être considéré comme un fauteur de troubles.

R : Discutez de vos préoccupations avec votre supérieur ou responsable. Il peut exister de bonnes raisons pour expliquer ces pratiques, mais il est important de se rappeler que chez Nordson, soulever une préoccupation en matière de sécurité ne sera jamais considéré comme un problème. C'est un acte responsable. Si vos préoccupations ne sont pas résolues en informant votre supérieur ou votre responsable, contactez l'une des autres ressources dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.



Drogues et alcool au travail

Notre engagement

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes au travail.

Notre engagement en action

Pour contribuer à assurer un environnement de travail sécuritaire et sain :

Nous ne travaillons jamais sous l'emprise d'une quelconque substance.

La consommation de drogues ou d'alcool au travail met en danger la sécurité de tous et n'est pas autorisée. À part quelques exceptions concernant l'alcool servi et autorisé lors d'événements à caractère social parrainés par l'entreprise, travaillons tous ensemble pour que ces substances n'aient pas leur place sur notre lieu de travail.

Même les médicaments peuvent altérer notre capacité à travailler en toute sécurité. Assurez-vous que les médicaments en vente libre ou délivrés sur ordonnance peuvent être pris sans danger dans le cadre de notre travail et qu'ils sont utilisés correctement, conformément à l'ordonnance du médecin.

DROGUES :

Substances contrôlées qui ne peuvent pas être obtenues légalement ou ont été obtenues pour en faire un usage illégal. Cela inclut l'utilisation de médicaments délivrés sur ordonnance qui ont été prescrits à quelqu'un d'autre ou d'une manière qui dépasse la posologie prescrite.

Nous demandons de l'aide quand nous en avons besoin.

Si vous êtes confronté à un problème d'abus de substances et que vous vous présentez de vous-même, Nordson s'efforcera de vous apporter de l'aide en vous orientant vers des recommandations et des services de désintoxication.



Lieu de travail exempt de drogues / Politique relative aux tests de dépistage d'alcool et de drogues

EN SAVOIR PLUS



INCARNER LE CODE

Q : Un collègue semble être sous l'emprise de drogues. Je crains qu'il crée un risque pour la sécurité et se blesse ou blesse quelqu'un d'autre. Que dois-je faire ?

R : Vous avez raison de vous inquiéter. Parlez-en avec votre supérieur ou responsable ou à l'une des ressources répertoriées dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code. Toute personne qui travaille en étant sous l'emprise d'alcool ou de drogues présente un risque pour la sécurité. Des mesures doivent être prises immédiatement pour résoudre le problème.

Q : Mon collègue m'a confié qu'il prenait le traitement anti-migraines prescrit à sa femme pour soulager ses maux de tête. Il a utilisé des médicaments similaires par le passé. Est-ce quelque chose que je dois signaler ?

R : Oui. La politique du lieu de travail interdit la prise de médicaments délivrés sur ordonnance qui ont été prescrits à quelqu'un d'autre. Parlez-en à votre supérieur ou responsable ou à l'une des ressources figurant dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code pour déterminer la marche à suivre.

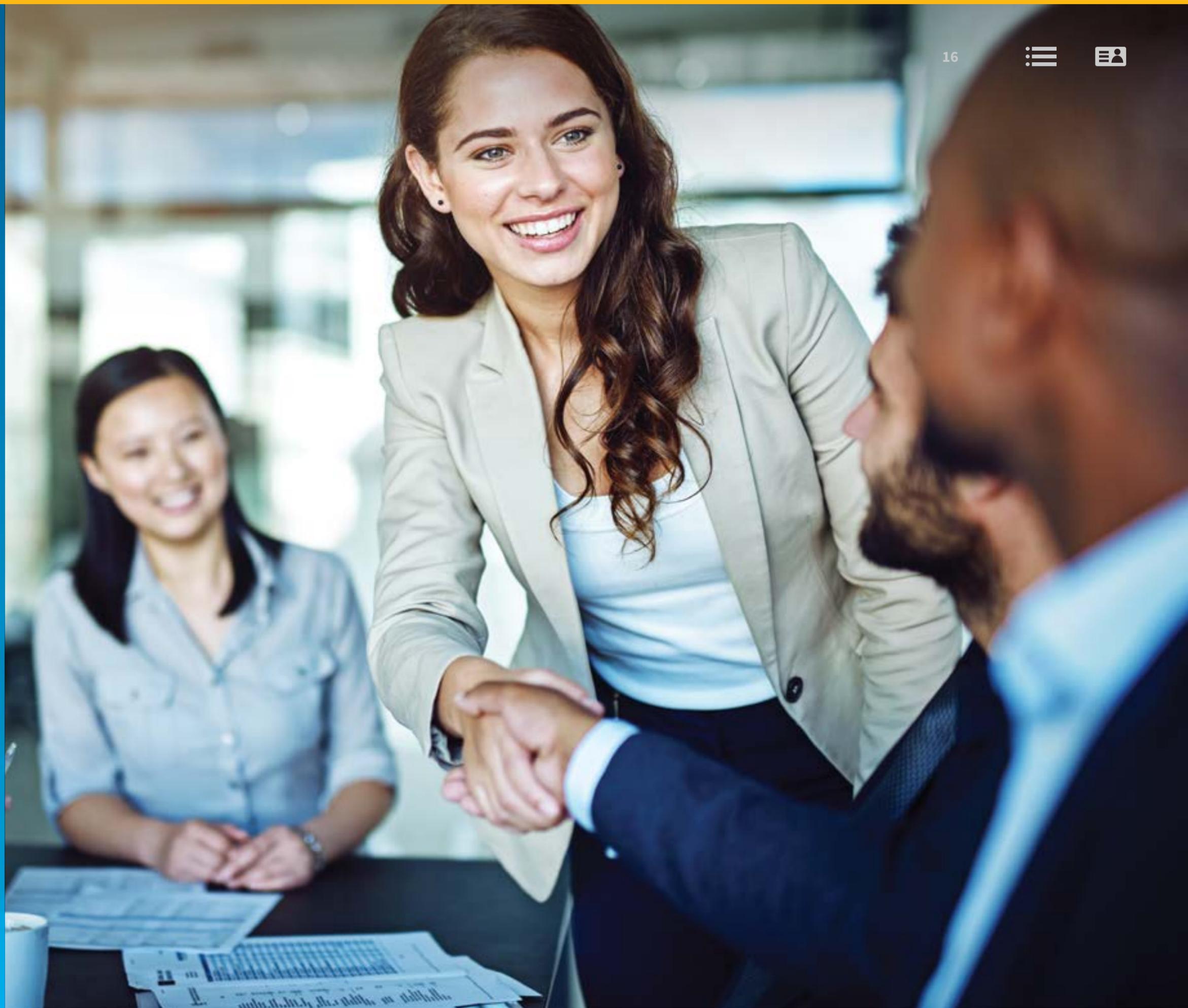




Nos clients, fournisseurs et concurrents

DANS CETTE RUBRIQUE

- 17 Lois anti-corruption
 - 18 Conformité des importations/
exportations
 - 19 Conflits d'intérêts
 - 21 Lois anti-trust/anti-concurrence
 - 22 Commerce équitable
 - 23 Approvisionnement responsable
 - 24 Traiter avec les clients
 - 25 Qualité et sécurité des produits
-





Lois anti-corruption

Notre engagement

Nous gagnons la loyauté de nos clients grâce aux avantages de nos produits et aux mérites de notre personnel, et non par des actes de corruption.

Notre engagement en action

Compte tenu de notre présence dans de nombreux pays à travers le monde, nous nous devons de préserver notre intégrité et d'adhérer aux normes éthiques les plus rigoureuses partout où nous exerçons des activités. Pour ce faire :

Nous respectons les lois anti-corruption.

Nous respectons toutes les lois, notamment l'U.S. Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), l'UK Bribery Act et la convention des Nations unies contre la corruption - dans toutes les juridictions où nous opérons.

Afin de respecter ces lois et la politique de Nordson, il est interdit à chacun de nous - y compris aux représentants de notre société - de :

- Offrir quelque chose de valeur pour obtenir ou conserver un contrat
- Effectuer des paiements irréguliers par l'intermédiaire d'un tiers
- Utiliser des fonds ou des actifs de la société pour influencer d'autres personnes au moyen de pots-de-vin et de dessous-de-table

Nous savons comment reconnaître les actes de corruption.

Dans un premier temps, nous évitons de perpétrer des actes de corruption en sachant comment les repérer. Les actes de corruption incluent tout abus de pouvoir à des fins personnelles, comme les **pots-de-vin** et autres **dessous-de-table**.

POTS-DE-VIN :

Désigne toute chose de valeur offerte pour influencer une décision opérationnelle, obtenir ou conserver un marché ou gagner un avantage indu.

POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES POTS-DE-VIN :

Cela signifie que nous ne pouvons pas effectuer ou accepter des paiements à titre de compensation pour notre participation à un arrangement commercial.

Nous distinguons la facilitation des paiements.

Dans certaines circonstances très limitées, le fait de verser des paiements modiques peu fréquents à des employés du gouvernement pour accélérer les affaires courantes peut ne pas être considéré comme de la corruption.

Cependant, la distinction est souvent difficile à définir, et en cas d'incertitude, nous demandons conseil au [service juridique](#).

De même, si vous recevez une demande de paiement de la part d'un représentant du gouvernement, prévenez immédiatement le [service juridique](#).

Nous évitons ne serait-ce que l'apparence d'un comportement inapproprié.

Les lois anti-corruption sont complexes, et les conséquences en cas d'infraction sont sérieuses. Nous évitons toute activité qui pourrait être interprétée comme un paiement irrégulier ou un cadeau inapproprié, même si ce n'est pas le cas.

Nous consignons de manière précise et exhaustive.

Tout paiement autorisé en vertu de ces lois anti-corruption - comme les frais de déplacement raisonnables d'un représentant du gouvernement pour visiter l'une de nos installations afin d'assister à un test de notre équipement - doit être consigné avec précision dans nos registres comptables.

LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT PEUVENT INCLURE :

- Représentants, employés et agents des autorités nationales, régionales ou locales
- Militaires
- Membres de la branche exécutive, législative et judiciaire des autorités nationales, régionales ou locales
- Candidats à des fonctions politiques, partis politiques et représentants de partis politiques
- Employés, entreprises ou autres sociétés détenues ou contrôlées par les autorités nationales, régionales ou locales

INCARNER LE CODE

Q : L'un de nos fournisseurs a inclus une ligne supplémentaire sur sa dernière facture, sous le libellé « paiements spéciaux ». Est-ce quelque chose que je dois signaler ?

R : Tout à fait. Cela pourrait être une dépense légitime, mais nous avons besoin d'en savoir plus pour en être sûrs. Une fois que vous en saurez plus, si vous avez des doutes sur la légitimité des dépenses, signalez-le immédiatement à votre supérieur ou responsable ou à l'une des ressources figurant dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.

Q : J'ai récemment déposé une demande de permis. J'ai appris par la suite que l'organisme gouvernemental associé l'évaluera pendant la période des fêtes de fin d'année - une période de l'année où j'offre à tous mes contacts des paniers garnis. Serait-il acceptable d'envoyer un panier à cet organisme ?

R : Non, ça ne serait pas acceptable. Les règles régissant ce que nous pouvons donner ou offrir aux représentants du gouvernement, et même à leurs proches, sont très strictes. Avant d'offrir quoi que ce soit de valeur, consultez notre politique et obtenez notre approbation. Même si ce n'est pas votre intention, tout cadeau pourrait ressembler à un pot-de-vin.



Conformité des importations/exportations

Notre engagement

Nous travaillons avec intégrité lorsque nos produits et nos collaborateurs se déplacent dans le monde entier.

Notre engagement en action

Nous exportons et importons des produits et des informations vers des pays du monde entier, en ayant conscience que notre capacité à faire des affaires à l'international est un privilège et non un droit.

Afin de conserver ce privilège :

Nous respectons les réglementations nationales et internationales.

En notre qualité d'entreprise mondiale avec des opérations et des clients dans le monde entier, nous respectons les lois et réglementations commerciales de chaque pays dans lequel nous faisons des affaires, ainsi que les restrictions applicables imposées par le gouvernement des États-Unis.

Les lois de contrôle des exportations aux États-Unis et dans d'autres juridictions où nous faisons des affaires sont très strictes. Elles interdisent à Nordson, à nos filiales internationales et à nos distributeurs de vendre nos produits et services à certaines personnes, sociétés et pays. Il est important que nous respections rigoureusement ces lois.

Les infractions aux lois sur l'exportation peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales à l'encontre de la société, voire des sanctions pénales à l'encontre de certains employés. Nous risquons également de perdre nos privilèges d'exportation.

Chaque employé a un rôle à jouer dans la conformité des exportations - si vous craignez qu'une transaction puisse enfreindre les lois sur le contrôle des exportations, demandez conseil auprès du [Groupe de conformité des échanges commerciaux](#). Voici les signes d'alerte courants à surveiller :

- Les capacités du produit sont incompatibles avec le secteur d'activité du client
- L'adresse de destination finale du produit est celle d'un transitaire
- Le nom ou l'adresse du client correspond, ou est similaire, à un nom ou une adresse figurant sur une liste de parties frappées de sanctions/interdiction
- Un client cherche à acheter des pièces de rechange, mais n'a jamais acheté le produit ou le système Nordson concerné

EXPORTATIONS :

Une exportation inclut les produits et les équipements que nous fabriquons, ainsi que nos logiciels, nos technologies et nos informations. Le simple fait de communiquer des informations ou des technologies lors d'un appel téléphonique, d'une visite de site ou d'un rendez-vous chez un client peut être considéré comme une exportation.

- Le client demande à ce qu'un colis ou un document d'expédition contienne des informations inexactes, trompeuses ou incohérentes

Nous respectons les lois anti-boycott.

Nordson respecte également les lois anti-boycott en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, le cas échéant. Ces lois nous interdisent de participer à des pratiques commerciales de restriction ou à des boycotts non approuvés.

Si nous recevons une demande de participation à un boycott non approuvé, nous respectons les exigences gouvernementales applicables en matière de rapports. Si vous pensez avoir reçu une demande de boycott ou si vous avez des questions à propos des pratiques de boycott, contactez notre [service juridique](#).

Nous demandons conseil lorsque c'est nécessaire.

Chaque fois que nous avons besoin d'aide pour déterminer si nous pouvons expédier un produit Nordson, nous contactons le [Groupe de conformité des échanges commerciaux](#). Vous trouverez des informations sur notre programme de conformité des exportations sur notre intranet.

SIGNES D'ALERTE :

Un signe d'alerte ne signifie pas qu'une violation a eu lieu ou aura lieu, mais justifie néanmoins de demander conseil auprès du [Groupe de conformité des échanges commerciaux](#) et/ou du [service juridique](#).

INCARNER LE CODE

Q : Que dois-je faire si je reçois une demande de renseignements de la part d'une personne qui se trouve dans un pays qui est actuellement soumis à des sanctions ou à un embargo du gouvernement des États-Unis ?

R : Ne répondez pas et transmettez la demande au [Groupe de conformité des échanges commerciaux](#). Les sanctions commerciales sont compliquées et peuvent nous interdire un large éventail de transactions (y compris en matière de vente, marketing, achats, formation, communications verbales ou écrites, appels téléphoniques et e-mails) avec des entités et des individus faisant l'objet de sanctions, ou des individus et des entités dans ces pays.

Q : Un client international refuse de fournir des informations complètes sur l'utilisateur final du produit, informations dont j'ai besoin pour évaluer la conformité aux réglementations d'exportation de mon pays. Puis-je poursuivre la transaction sans ces informations ?

R : Non. Expliquez au client que ces informations sont nécessaires pour respecter les réglementations en matière de contrôle des exportations. Si vous ne parvenez pas à obtenir ces informations auprès du client, contactez le [Groupe de conformité des échanges commerciaux](#) pour obtenir de l'aide.



Conflits d'intérêts

Notre engagement

Nous ne laissons jamais nos intérêts personnels ou nos relations affecter notre discernement au travail.

Notre engagement en action

Nous avons tous le devoir d'éviter les conflits d'intérêts, et même l'apparence de conflits, susceptible de porter préjudice à notre organisation. C'est pourquoi :

Nous respectons les directives de l'entreprise lors de l'échange de cadeaux et autres courtoisies.

Les courtoisies échangées entre entreprises peuvent renforcer la bonne volonté. Toutefois, un conflit peut survenir en cas d'échange inapproprié. Gardez à l'esprit les conseils suivants :

- N'échangez jamais un cadeau ou une autre courtoisie si :
 - La loi l'interdit, ou
 - On attend en échange un traitement particulier.
- Évitez tout ce qui vise à influencer ou pourrait sembler influencer de manière inappropriée le bénéficiaire.

- Sachez que les cadeaux sous forme d'espèces ou d'équivalents (par ex., une carte cadeau) ne sont jamais autorisés.
- Sachez que la valeur de la courtoisie échangée doit être considérée comme modeste et habituelle.

UN CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Lorsqu'un intérêt personnel ou familial interfère avec nos capacités à prendre des décisions opérationnelles judicieuses ou objectives pour Nordson.

N'oubliez pas que les règles régissant l'offre de cadeaux, de faveurs et de divertissements à tout représentant du gouvernement sont beaucoup plus strictes que celles énoncées dans cette rubrique. Parlez-en à votre supérieur ou à votre responsable avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement.

Nous examinons attentivement les intérêts financiers extérieurs.

Il est acceptable d'avoir des intérêts financiers dans toute société cotée en bourse, même si cette société est un concurrent, un client ou un fournisseur de Nordson.

Cependant, il est important que nous évitions les investissements directs significatifs. De tels intérêts pourraient influencer - ou sembler influencer - nos décisions opérationnelles. Si vous avez déjà un investissement significatif dans une entreprise, parlez-en immédiatement à un membre du [service juridique](#).

INVESTISSEMENT SIGNIFICATIF :

Disons plus de 1 % des actions en circulation d'une société cotée en bourse.

Nous examinons les emplois extérieurs.

Un emploi ou des intérêts commerciaux extérieurs peuvent parfois créer un conflit d'intérêts ou interférer avec nos obligations à l'égard de Nordson. Pour protéger notre société :

- Ne prenez jamais de poste extérieur chez l'un de nos fournisseurs, partenaires commerciaux ou concurrents.
- N'utilisez jamais les ressources ou le temps de la société pour travailler pour le compte d'une autre société.
- Demandez l'approbation écrite du [service juridique](#) avant de siéger à un conseil d'administration, ou en tant que fiduciaire ou dirigeant de toute société autre que Nordson.

Nous évitons les avantages personnels inappropriés.

Lorsque quelqu'un chez Nordson, ou un membre de sa famille proche, reçoit des avantages personnels en raison de sa position au sein de Nordson, c'est considéré comme quelque chose d'inapproprié. Les exemples d'avantages personnels inappropriés incluent les cadeaux ou les prêts d'une entité avec laquelle nous faisons des affaires. Nous évitons d'accepter de tels avantages, car cela est contraire à [nos valeurs](#), à notre Code, à la politique de la société et à la loi.

Nous ne laissons pas les relations personnelles influencer les décisions opérationnelles.

Pour éviter les conflits - ou ne serait-ce que l'apparence d'un conflit - nous ne sommes jamais autorisés à superviser des membres de notre famille proche, et ils ne peuvent pas être des subordonnés indirects. Si vous avez connaissance d'une telle situation, signalez-la à votre supérieur ou à votre responsable.

De même, nous ne demandons jamais à Nordson de faire des affaires avec un membre de la famille ou avec une entreprise dont un membre de la famille est partenaire, directeur ou dirigeant, sans d'abord en parler à notre supérieur ou responsable. L'autorisation du [service juridique](#) peut également être nécessaire.

MEMBRES DE LA FAMILLE PROCHE :

Conjoints, enfants, beaux-enfants, parents, beaux-parents, frères et sœurs et tous les membres de votre foyer.

Nous divulguons immédiatement les conflits potentiels.

Dès que nous avons connaissance d'un conflit potentiel, nous le signalons à notre supérieur ou à notre responsable pour qu'il nous guide et nous indique la marche à suivre.



Conflits d'intérêts (suite)

INCARNER LE CODE

Q: Un de nos clients est tombé malade et a besoin d'aide pour payer ses frais d'hospitalisation. Nous avons une relation de très longue date alors je me sentirais mal à l'aise si je ne l'aidais pas. Est-ce acceptable ?

R: Offrir à un client quelque chose d'une valeur supérieure à 100 USD est généralement interdit, car cela pourrait ressembler à un conflit d'intérêts. Contactez le [service juridique](#) pour voir s'il existe d'autres moyens de témoigner de votre soutien.

Q: J'envisage de faire un gros achat auprès d'un prestataire, et je sais que l'entreprise de mon beau-frère serait un bon choix. Cela poserait-il un problème ?

R: Oui, tout à fait. Nous ne permettons jamais aux relations personnelles d'influencer les décisions de l'entreprise, ne serait-ce qu'en apparence. Bien que vous puissiez avoir des raisons professionnelles légitimes de vouloir travailler avec l'entreprise de votre beau-frère, la décision semblerait inappropriée et doit donc être évitée.

Q: J'aimerais accepter un emploi à temps partiel les week-ends. Cela n'a rien à voir avec mon travail chez Nordson, et ça ne serait que pour quelques mois. S'agit-il d'un conflit ?

R: Probablement pas. Cela dépend de facteurs tels que le type de poste que vous occupez et vos horaires de travail. Avant d'accepter, parlez-en à votre supérieur ou à votre responsable pour vérifier qu'il n'existe pas de conflit.

Q: J'ai récemment fait l'acquisition, à titre personnel d'une participation dans une entreprise qui est un fournisseur de Nordson, et j'ai peur que Nordson n'approuve pas. Pour éviter un conflit d'intérêts, puis-je transférer ma participation dans l'entreprise au nom de mon frère ?

R: Non. Tout d'abord, si vous bénéficiez directement de l'intérêt, alors le conflit existe clairement, quel que soit le nom de la personne détenant la participation dans l'entreprise. Deuxièmement, notre politique s'étend aux participations des parents et des membres de la famille. Cela signifie que le conflit d'intérêts existerait toujours et doit être divulgué au Responsable de la déontologie et de la conformité.





Lois anti-trust/ anti- concurrence

Notre engagement

Nous gagnons des marchés grâce à nos excellents produits, et non par des pratiques commerciales déloyales.

Notre engagement en action

Les lois sur la concurrence varient dans le monde entier, mais partagent un objectif commun : protéger et préserver un libre marché qui fournit des biens et des services de haute qualité au juste prix. Nous respectons ces lois (parfois appelées « lois antitrust », « lois anti-monopole » ou « lois anti-cartel ») partout où nous exerçons des activités :

Nous évitons les discussions d'affaires inappropriées.

Dans le cadre des lois antitrust, nous nous engageons à ne jamais :

- Discuter des prix ou des informations tarifaires avec nos concurrents, même dans le cadre d'une conversation informelle.
- Conclure un accord avec un concurrent pour se répartir des marchés, des clients ou des territoires.
- Discuter de boycotter des clients, des fournisseurs ou des concurrents.

Si un concurrent vous entraîne dans ce type de discussion, vous devez interrompre immédiatement la conversation et la signaler sans délai à votre supérieur ou à votre responsable. Ne serait-ce que l'apparence d'une collusion peut créer un risque pour Nordson.

Les accords avec les distributeurs et les représentants commerciaux concernant la répartition des marchés, des clients, des territoires, des gammes de produits ou autres peuvent soulever des problèmes d'antitrust/de concurrence, au même titre que tout accord avec les distributeurs et les clients concernant les prix de revente minimum ou maximum. Bien qu'il existe des moyens de conclure légalement ce type d'accords, ils peuvent également entraîner des sanctions civiles et pénales lorsqu'ils sont conclus ou mis en œuvre de manière incorrecte. Il est important de contacter le [service juridique](#) lorsque ces sujets sont soulevés.

Nous participons aux salons professionnels de manière responsable.

Nous sommes nombreux à participer régulièrement à des salons et à des réunions d'associations professionnelles. Dans ce cadre, nous sommes en contact avec des représentants de nos concurrents, avec un risque accru de discussions d'affaires inappropriées. La meilleure façon d'éviter un problème est de vous retirer de toute conversation qui ne respecte pas les directives énoncées dans cette rubrique.

INCARNER LE CODE

Q : Lors d'une réunion d'une association professionnelle, j'étais présent lorsque deux de nos concurrents ont discuté de leurs faibles marges bénéficiaires et se sont plaints de rabais importants. Je n'ai rien dit, mais quelques semaines plus tard, ces deux concurrents ont augmenté leurs prix. Aurais-je dû intervenir lors de la réunion ?

R : Une autorité pourrait conclure que toutes les personnes présentes à la réunion - qu'elles aient participé ou non à la conversation - ont tacitement accepté la fixation des prix, même s'il n'y a jamais eu d'accord explicite. Si vous vous trouvez dans ce genre de situation, dites que vous pensez que la conversation est inappropriée, quittez la réunion et contactez immédiatement un membre du [service juridique](#).



Directives pour le respect des lois et règlements relatifs à la concurrence déloyale

EN SAVOIR PLUS



Commerce équitable

Notre engagement

Nous respectons en tout temps les normes d'équité.

Notre engagement en action

Notre conduite professionnelle doit toujours être guidée par notre intégrité. Dans le cadre de la vente ou de la commercialisation de nos produits :

Nous ne fournissons que des informations honnêtes et précises.

Chaque fois que nous discutons de nos produits, de nos services et de nos prix, nous devons parler de manière véridique et exacte des avantages. Nous devons également éviter les déclarations fausses ou trompeuses à propos de nos concurrents et leurs produits.

Nous recueillons des renseignements aux fins de veille concurrentielle de la bonne manière.

Pour rester compétitifs, il est essentiel que nous ayons connaissance des pratiques commerciales de nos concurrents, toutefois nous ne devons jamais obtenir ces informations de manière illégale ou contraire à l'éthique. Nous devons faire preuve de discernement et utiliser des méthodes appropriées, comme la consultation de documents accessibles au public (par ex., des articles en ligne) ou encore, en sollicitant les commentaires de clients, mais pas en soudoyant des concurrents ni en interrogeant de nouvelles recrues sur leurs précédents employeurs.

INCARNER LE CODE

Q : Cette semaine, j'organise des entretiens et j'ai plein de questions à poser à un candidat qui travaillait pour un concurrent. J'aimerais me renseigner sur les stratégies marketing de son ancien employeur. Puisque le candidat ne travaille plus pour le concurrent, est-il acceptable que je lui pose ce genre de questions ?

R : Non, demander des renseignements sur un concurrent à un ancien employé n'est pas une façon appropriée de recueillir des informations. Tenez-vous-en aux ressources accessibles au public et ne posez que des questions relatives à ses qualifications pour le poste.



Le programme Write Smart de Nordson
EN SAVOIR PLUS

CONNEXION INTERNE REQUISE



Approvisionnement responsable

Notre engagement

Nous ne travaillons qu'avec des vendeurs, des fournisseurs et d'autres partenaires d'affaires qui satisfont nos normes rigoureuses.

Notre engagement en action

Nous considérons que les tiers qui travaillent avec nous ou en notre nom, c'est-à-dire nos « partenaires d'affaires » représentent notre entreprise. Dans certaines circonstances, nous pouvons même être tenus responsables de leurs actions. C'est pourquoi nous ne travaillons qu'avec des tiers qui sont aussi attachés à l'intégrité que nous le sommes. Cela signifie que :

Nous menons une diligence raisonnable.

Lorsque nous sélectionnons des partenaires commerciaux, nous procédons à des vérifications rigoureuses. Il s'agit notamment de :

- Vérification de l'immatriculation des entreprises
- Vérification des accréditations commerciales
- Vérification des documents publics
- Lecture d'articles d'actualité
- Recherches sur internet

- Prise de contact avec d'anciens clients

Nous prenons ensuite une décision basée sur des **critères objectifs** découverts lors de la phase de diligence raisonnable, et non sur des préjugés personnels.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE CRITÈRES OBJECTIFS :

- Valeurs
- Réputation
- Experience
- Coût
- Disponibilité
- Offres
- Qualité
- Fiabilité

Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires commerciaux.

Une fois que nous avons pris la bonne décision quant au choix des entreprises avec lesquelles nous allons travailler, il est alors important de :

- Définir des attentes afin qu'elles sachent qu'elles doivent travailler avec honnêteté et déontologie.
- Veiller à ce qu'ils étudient le présent code, notre [Code de conduite des fournisseurs](#), nos politiques et toute loi applicable.
- Mettre par écrit toutes les conditions contractuelles.
- Surveiller de près ces entreprises pour détecter tout signe de conduite répréhensible potentielle.
- [Dénoncer](#) tout signe de conduite répréhensible potentielle.

Nous nous approvisionnons en minerais non issus de conflits.

Les revenus provenant des minerais de conflit ont été liés au financement de groupes qui se livrent à des actes de violences extrêmes et à des atrocités en violation des droits de l'homme. Nous travaillons en étroite collaboration avec des fournisseurs de matières premières, de pièces et de composants et nous communiquons notre attente selon laquelle les vendeurs, fournisseurs et autres partenaires d'affaires doivent respecter toutes les lois applicables, y compris les lois relatives à la fourniture de [minerais non issus de conflits](#).

LES SIGNES D'UNE INCONDUITE POTENTIELLE PEUVENT CONCERNER UN PARTENAIRE COMMERCIAL :

- Réception d'un paiement d'un montant anormalement élevé
- Demande de commission préalablement à la fourniture d'un service
- Exigence d'un paiement en espèces
- Demande de paiement au bénéfice d'une entité différente
- Refus d'indiquer le détail des dépenses



Politique relative aux minerais de conflit
EN SAVOIR PLUS

INCARNER LE CODE

Q : En examinant une note de frais, j'ai remarqué un paiement important en faveur d'un partenaire commercial. Normalement, on ne paie pas un montant aussi élevé pour ce genre de services. Que dois-je faire ?

R : Tout paiement à un partenaire commercial qui semble excessif doit être remis en question. Recherchez les justificatifs et adressez-vous à la personne qui a préparé la note de frais pour recueillir des informations supplémentaires. Si le paiement semble toujours déraisonnable après cet examen, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, à votre responsable ou à l'une des ressources répertoriées dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.



Traiter avec les clients

Notre engagement

Nous nous efforçons de cultiver la confiance de nos clients.

Notre engagement en action

Nous fournissons des produits sûrs et de haute qualité qui dépassent les attentes de nos clients. À cette fin :

Nous encourageons une communication continue et ouverte.

Une communication efficace est essentielle. Elle nous aide à comprendre les besoins de nos clients et à exécuter les spécifications des contrats que nous avons avec eux.

Nous respectons la confidentialité.

Nordson a une culture d'entreprise axée sur la confidentialité du client. Cela signifie que nous traitons toutes les informations non publiques que nous recevons de la part d'un client (ou dont nous prenons connaissance à propos d'un client, ses activités, ses opérations de fabrication ou ses produits) en tant qu'informations confidentielles du client, même s'il n'existe pas d'accord de confidentialité en vigueur.

Nous ne communiquons ces informations qu'aux personnes qui, chez Nordson, ont besoin de les connaître pour effectuer leur travail dans le cadre du projet du client.

En outre, à moins que le client n'ait rendu public le fait qu'il utilise nos produits, nous traitons l'identité du client et notre relation avec lui en tant qu'informations confidentielles - nous ne discutons jamais de ces informations avec d'autres clients ou des tiers.

Nous gardons à l'esprit des directives essentielles.

Dans le cadre de nos relations avec nos clients :

- Nous n'imposons pas de restrictions territoriales, de clientèle ou d'utilisation finale sur leur capacité à revendre nos produits sans l'approbation préalable du [service juridique](#).
- Nous n'essayons pas d'obtenir l'accord du client sur l'un des points suivants sans l'accord préalable du [service juridique](#) :
 - Acheter un produit particulier uniquement auprès de nous pour satisfaire l'intégralité de leur besoin.
 - Traiter exclusivement avec Nordson.
 - Ne pas acheter de produits concurrents.
- Exiger d'un client qu'il achète un produit comme condition à la vente d'un autre produit.
- Offrir à des clients concurrents des prix, remises, rabais ou autres conditions de vente différents pour des produits identiques ou similaires. Les seules exceptions sont les suivantes :

- Cela est nécessaire pour s'aligner sur les prix proposés par nos concurrents.
- Les clients achètent dans le cadre d'un programme de remise sur volume.
- Il existe une autre justification commerciale ou une raison légale de le faire.

Si vous n'êtes pas sûr de la marche à suivre pour l'une de ces questions, veuillez consulter notre [service juridique](#).

INCARNER LE CODE

Q : Je suis en train de déterminer le prix de certains de nos produits, et je veux tenir compte des tarifs du marché. Est-ce que c'est acceptable ?

R : Oui, cela ne devrait pas poser de problème. En ce qui concerne les tarifs, nous pouvons certainement fixer les prix de nos produits et équipements, ou nous aligner sur ceux pratiqués par nos concurrents. Nous voulons simplement éviter tout ce qui pourrait être injuste pour nos clients, comme proposer des prix différents à deux clients qui sont concurrents.

Q : J'espère établir un record de ventes ce trimestre. Serait-il acceptable d'exiger d'un de nos clients qu'il achète un produit qu'il n'a pas demandé comme condition d'un achat qu'il a l'intention de faire ? Je sais qu'il trouverait un grand intérêt à avoir les deux produits.

R : Vous pouvez proposer le produit supplémentaire, mais assurez-vous que le client sache que l'achat supplémentaire est facultatif, et non conditionnel. Exiger d'un client qu'il achète des produits qu'il ne souhaite pas acheter, ou dont il n'a pas besoin, ne correspond pas à notre façon de faire des affaires.



Qualité et sécurité des produits

Notre engagement

En tant que leader du secteur, nous nous engageons à garantir la sécurité et la qualité de nos produits et équipements.

Notre engagement en action

Nous fabriquons, distribuons, importons et vendons nos produits et équipements en nous souciant de la sécurité et de la satisfaction de nos clients. C'est pourquoi :

Nous insistons sur la qualité et la sécurité.

Fournir des équipements sécuritaires, fiables et de haute qualité à nos clients est vital pour notre réputation et notre succès à long terme. Nous respectons l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de sécurité des produits, afin de fournir des produits sur lesquels nos clients peuvent compter et un nom auquel ils peuvent faire confiance.

Nous rapportons nos conclusions.

Chez Nordson, il appartient à chacun de s'assurer que les produits fabriqués sont conformes aux spécifications requises, et il est important de veiller à la sécurité de nos produits et équipements pour les consommateurs. C'est pourquoi nous signalons toute préoccupation en matière de sécurité des produits ou des équipements, aussi mineure soit-elle.

INCARNER LE CODE

Q : Je me suis rendu compte que l'un des tests que nous effectuons sur un composant médical est répété un peu plus loin dans la chaîne de production. J'aimerais éliminer le premier test pour accélérer la livraison. Est-ce acceptable ?

R : Non, ce n'est pas possible. Faire l'impasse sur un test obligatoire n'est jamais acceptable. Si vous avez des idées pour faire accélérer les choses, partagez-les. Mais tant que vos idées ne sont pas approuvées, effectuez tous les tests requis. À défaut, vous mettez en danger la sécurité de nos clients.





Nos actionnaires

DANS CETTE RUBRIQUE

- 27 Tenue de registres, rapports et divulgation
 - 28 Respect des audits et des enquêtes entreprises par les autorités
 - 29 Délit d'initié
 - 30 Protection et propriété des informations
 - 31 Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise
 - 33 Parler d'une seule voix
-





Tenue de registres, rapports et divulgation

Notre engagement

Nous nous assurons que nos livres et registres reflètent fidèlement la situation financière de notre société.

Notre engagement en action

En tant qu'entreprise publique, il est essentiel que nous tenions des registres précis qui donnent une image complète et honnête de notre situation financière. Cette responsabilité incombe à chacun d'entre nous. C'est pourquoi :

Nous insistons sur la précision et l'intégrité.

Nous tenons une comptabilité sincère en vérifiant l'exactitude et l'exhaustivité de chaque entrée consignée dans les **registres** de la société - à caractère financier et autres. Par ailleurs, nous :

- Veillons à ce que nos registres soient bien tenus conformément aux politiques et calendriers de conservation des registres.
- Guettons tout cas de fraude, de malhonnêteté ou toute autre activité suspecte.

- Ne cédon jamais aux pressions exercées dans le but de falsifier un dossier ou faire quoi que ce soit qui serait illégal ou contraire à l'éthique.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE REGISTRES :

- Dépenses
- Bons de commande
- Dossiers d'impôts
- Demandes de prestations
- Factures
- Paie

Nous exigeons de certains collaborateurs qu'ils se conforment à des normes plus rigoureuses.

Certains employés doivent connaître et respecter les pratiques comptables de la Société ainsi que les lois et réglementations financières. En outre, ils doivent s'assurer que les informations contenues dans nos publications financières publiques sont complètes, exactes, précises et compréhensibles.

Enfin, nos cadres financiers sont également tenus de :

- Participer au maintien et à l'évaluation des mesures de contrôle et des procédures internes afin que nos rapports et divulgations soient conformes à toutes les lois et réglementations applicables.
- Signaler rapidement au directeur financier, au responsable Éthique et Conformité, à la [ligne d'assistance](#) externe et/ou au président du comité d'audit toute lacune ou inefficacité susceptible de porter préjudice à nos divulgations ou rapports publics.

- Interagir ouvertement et honnêtement avec les personnes chargées de préparer nos états financiers et avec nos auditeurs externes.
- Veiller à ce que les employés qui exercent des fonctions de rapports comptables ou financiers maîtrisent et respectent ces principes.

Pour garder notre réputation en matière de rapports financiers, chacun d'entre nous doit [signaler](#) toute infraction en matière de comptabilité ou des rapports qui est portée à notre connaissance.

CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL :

Les personnes qui sont tenues de respecter des normes plus rigoureuses lorsqu'il s'agit de rapports et de divulgation d'informations financières. Elles incluent :

- Président-directeur général
- Directeur financier
- Responsables financiers
- L'ensemble du personnel des services Finances et Comptabilité



Politique et calendrier de conservation des dossiers
EN SAVOIR PLUS

CONNEXION INTERNE REQUISE

INCARNER LE CODE

Q : Un collègue m'a dit qu'il va sûrement attendre pour soumettre une note de frais, car son équipe a déjà atteint son budget pour le mois. Cela me semble contraire à l'éthique. Que dois-je faire ?

R : Rappelez-lui les règles, puis revérifiez par la suite que la note de frais a été soumise correctement. Il est plus important d'avoir des dossiers exacts que de respecter le budget alloué. Il sera plus facile pour lui d'expliquer un dépassement de budget qu'un mensonge.



Respect des audits et des enquêtes entreprises par les autorités

Notre engagement

Nous répondons de manière appropriée aux audits et aux enquêtes des autorités lorsqu'ils sont autorisés.

Notre engagement en action

C'est pour nous un vrai privilège que de si nombreux clients fassent confiance à nos produits et équipements. Pour conserver cette confiance, il est essentiel de faire preuve de transparence, de nous conformer et de coopérer avec les audits et les enquêtes. C'est pourquoi :

Nous conservons nos dossiers.

Si nous sommes informés que nos dossiers sont nécessaires dans le cadre d'une action en justice, d'un audit ou d'une enquête en cours ou éventuels, nous prenons soin de préserver ces dossiers - en veillant à ne jamais détruire ou altérer aucun document pertinent à cette demande.

Si vous n'êtes pas sûr qu'un tel avis soit en vigueur, contactez l'un des avocats du [service juridique](#). Ils sont à même de répondre à toutes vos questions. Ils sont également en mesure de répondre pleinement aux besoins de tout représentant du gouvernement, à ce titre, transmettez-leur toutes les demandes de renseignements émanant des autorités.

Nous répondons honnêtement.

Si le [service juridique](#) vous demande de répondre directement à une demande, dites la vérité. Nous fournissons des informations exactes et complètes et ne dissimulons ou ne falsifions jamais des informations opérationnelles, ni ne tentons d'influencer ou de tromper un enquêteur. Nous n'encourageons jamais un tiers à se comporter de manière inappropriée.

Toute action qui désorganise ou tente de désorganiser un audit ou une enquête peut constituer une infraction répréhensible susceptible d'entraîner un licenciement, conformément aux lois et réglementations locales, ou d'exposer la société au risque de poursuites pénales.

INCARNER LE CODE

Q : Un représentant du gouvernement a débarqué dans mon usine pour un audit surprise. Je l'ai accueilli poliment et professionnellement, puis j'ai contacté le service juridique pour qu'il m'aide. Était-ce la bonne réaction ?

R : Oui. Nous coopérons toujours avec les inspections, les enquêtes et les demandes d'informations des autorités, et orienter le représentant du gouvernement vers le [service juridique](#) était la meilleure façon de respecter cet engagement.



Délit d'initié

Notre engagement

Nous ne faisons jamais commerce d'informations importantes non publiques et nous ne donnons jamais de tuyaux à des tiers pour leur permettre d'en faire commerce.

Notre engagement en action

Nous pensons qu'il convient de favoriser la confiance sur le marché et d'assurer un accès équitable à l'information - en donnant à chacun une chance équitable d'investir dans notre entreprise. C'est pourquoi :

Nous n'utilisons jamais d'informations importantes non publiques.

Dans le cours normal de notre travail pour Nordson, nous pouvons découvrir des informations qui sont à la fois :

- **Importantes** – c'est-à-dire qu'elles affecteraient le prix d'un titre (une action, bien souvent) d'une société et
- **Non publiques** – c'est-à-dire qu'elles n'ont pas encore été **communiquées au public**

Nous ne devons pas exploiter ces informations pour prendre des décisions concernant l'achat ou la vente d'actions en vue d'obtenir un gain financier. Il s'agit d'une forme de délit d'initié - une pratique illégale qui peut avoir de graves conséquences.

LES INFORMATIONS IMPORTANTES ET NON PUBLIQUES INCLUENT :

- Annonces de fusions ou acquisitions
- Rapports trimestriels ou de fin d'année sur les ventes et les bénéfices
- Annonces d'une importante vente d'actifs
- Division d'actions non annoncée
- Changements au sein de l'équipe de direction
- Nouveaux produits ou développements dignes d'intérêt

Nous évitons les « tuyaux » relatifs à des informations importantes et non publiques.

Les lois sur le délit d'initié interdisent également les « tuyaux », c'est-à-dire le fait de fournir des informations importantes non publiques à un tiers qui va utiliser ces informations pour acheter ou vendre des actions.

Pour éviter ce type d'incident, abstenez-vous de divulguer des informations importantes non publiques - qu'elles concernent Nordson ou une autre société - à quiconque en dehors de l'organisation Nordson, y compris à vos amis ou aux membres de votre famille. Vous devez également vous abstenir de discuter de ces informations avec d'autres employés, sauf nécessité professionnelle.

Les délits d'initiés et les tuyaux sont des infractions à notre Code et aux lois des États-Unis sur les valeurs mobilières. Si vous avez des questions ou des préoccupations à propos des délits d'initiés ou des tuyaux, demandez conseil au [service juridique](#).

LES MÉTHODES PAR LESQUELLES LES INFORMATIONS PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES AU PUBLIC INCLUENT :

- Communiqués de presse
- Publication des résultats
- Dépôt de formulaires 8-K auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission



Politique en matière de délit d'initié
EN SAVOIR PLUS

CONNEXION INTERNE REQUISE

INCARNER LE CODE

Q : J'ai prévu d'acheter des actions supplémentaires auprès d'une entreprise partenaire, mais aujourd'hui j'ai entendu dire qu'un gros changement se prépare au sein de l'équipe de direction. Je ne sais pas si cette information est publique ou non. Puis-je acheter les actions puisque j'avais prévu de le faire avant d'apprendre cette nouvelle ?

R : Avoir eu l'intention d'acheter avant d'apprendre la nouvelle n'est pas pertinent. La nouvelle d'un changement au niveau de la direction est une information capitale - il est important que vous sachiez si l'information est publique ou non. Demandez conseil et, tant que vous n'avez pas de certitudes, n'effectuez aucune transaction.

Q : Mon équipe travaille avec un client dans le secteur médical sur la conception et le développement de dispositifs médicaux. Nous avons récemment appris que ce client était en passe de recevoir l'approbation réglementaire pour un nouveau dispositif ou produit. Serait-il acceptable d'acheter des actions en m'appuyant sur cette information puisqu'elle ne concerne pas Nordson ?

R : Non, ce ne serait pas acceptable. Ces informations sont considérées comme des informations importantes et non publiques, indépendamment de la société concernée. Vous ne pouvez pas négocier sur la base de ces informations tant qu'elles ne sont pas rendues publiques.



Protection et propriété des informations

Notre engagement

Nous sommes conscients de la valeur des informations exclusives et confidentielles qui nous sont confiées et de notre responsabilité de les protéger.

Notre engagement en action

Faisons chacun notre part pour protéger les informations exclusives et confidentielles de Nordson. En tant que société :

Nous savons quelles informations de Nordson doivent être gardées confidentielles.

Les exemples incluent :

- La propriété intellectuelle, comme nos idées, notre travail créatif, nos designs et notre savoir-faire, qui représentent un investissement important en temps et en ressources et qui débouchent sur des actifs intangibles comme des marques commerciales, des secrets commerciaux, des brevets et des droits d'auteur.
- Les informations commerciales exclusives concernant notre société, comme des plans opérationnels, des stratégies marketing et des listes de clients.

- Les informations techniques exclusives à propos de nos produits, processus ou services actuels ou en cours de développement.
- Les informations financières relatives aux performances de notre société, y compris les budgets et les prévisions.
- Toute information, opérationnelle ou technique, qui n'est pas publique.
- Toute information que notre société n'aimerait pas voir partager avec des concurrents ou des clients.

Nous nous efforçons de faire en sorte que nos informations confidentielles ne soient pas divulguées par inadvertance.

Nos informations exclusives sont l'un des actifs les plus précieux de notre société. Il appartient à chacun d'entre nous de :

- Respecter nos normes de classification et nos politiques de conservation des dossiers.
- Partager les informations confidentielles uniquement avec les personnes qui ont un besoin opérationnel de les connaître.
- Éviter de parler d'informations confidentielles dans les lieux publics.

Nous respectons les informations confidentielles de nos fournisseurs, nos concurrents et nos clients.

Nous reconnaissons que notre responsabilité de protéger les informations confidentielles contre toute utilisation ou divulgation abusives s'étend à toutes les informations que d'autres entreprises nous communiquent. Utilisez les noms de code qui ont été attribués aux projets ou aux clients, le cas échéant.



Programme de sécurité des informations
EN SAVOIR PLUS

CONNEXION INTERNE REQUISE

INCARNER LE CODE

Q : La semaine dernière, une partie de nos ingénieurs du secteur médical ont participé à une séance de réflexion avec un client. Les idées ont fusé de part et d'autre, et je crois que l'une d'entre elles a été réutilisée lors d'une réunion avec un autre client ce matin. Cela pose-t-il un problème ?

R : Peut-être. Si l'idée a été suggérée à l'origine par le client de la semaine dernière, elle pourrait être considérée comme la propriété intellectuelle de ce client. Si vous pensez que c'est le cas, contactez le [service juridique](#) pour déterminer la marche à suivre. Ensuite, parlez à votre équipe de l'importance de garder la trace des idées et de respecter la contribution du client.

Q : Un ancien employé m'a demandé des copies de documents sur lesquels nous avons travaillé ensemble alors qu'il travaillait chez Nordson. J'ai également découvert qu'il possède déjà de nombreux supports et données de Nordson, sur papier et au format numérique. Que dois-je faire ?

R : Ne lui donnez pas les informations qu'il vous demande. Elles peuvent être confidentielles. Il a enfreint nos politiques en emportant nos informations avec lui lorsqu'il a quitté l'entreprise, et il pourrait y avoir d'autres problèmes s'il a utilisé ou révélé ces informations à d'autres personnes. L'obligation d'assurer la sécurité des informations confidentielles s'applique pendant l'emploi et après l'emploi. Parlez à votre supérieur, responsable ou à l'une des ressources répertoriées dans la rubrique [Coordonnées](#) de ce Code. Ils détermineront les mesures à prendre pour protéger nos informations.



Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise

Notre engagement

Nous utilisons les **actifs** de la société - tout ce que nous possédons ou utilisons pour mener nos activités - de manière responsable et en évitant le gaspillage et les abus.

Notre engagement en action

En règle générale, notre utilisation des actifs de Nordson est destinée à des fins opérationnelles, à ce titre nous gardons les points suivants à l'esprit :

Nous protégeons les actifs physiques.

Nous veillons à empêcher le vol, les dommages ou l'utilisation abusive des actifs physiques de l'entreprise, et de les utiliser d'une manière qui ne porte pas préjudice à Nordson ou à nos clients.

Nous n'utilisons jamais les appareils de communication électronique fournis par l'entreprise, tels que les ordinateurs portables et les smartphones, à des fins inappropriées ou contraires à l'éthique qui pourraient constituer du harcèlement, notamment :

- Faire des déclarations à caractère sexuel ou offensant
- Visionner du contenu obscène ou offensant

- Utiliser des injures, des commentaires discriminatoires ou désobligeants
- Avoir un langage menaçant ou injurieux

Nous utilisons les actifs électroniques de manière appropriée.

Bien que nous soyons autorisés à faire un usage personnel limité d'Internet et d'autres modes de communication électroniques, nous ne les laissons pas perturber notre travail.

Lorsque vous utilisez des appareils ou des outils de télécommunication fournis par la société, comme la messagerie vocale, nous sommes conscients que les informations que nous envoyons ou recevons ne sont pas privées. Bien que Nordson n'ait pas pour habitude de surveiller en permanence les communications électroniques des employés, elle se réserve le droit de le faire.

LES ACTIFS PHYSIQUES INCLUENT :

- Ordinateurs
- Téléphones
- Fournitures de bureau
- Mobilier

LES ACTIFS ÉLECTRONIQUES INCLUENT :

- Accès à l'Internet
- Serveurs
- E-mails
- Messages vocaux

Nous nous protégeons contre les cyberattaques.

Indépendamment des puissantes défenses systémiques que nous avons mises en place, nous devons rester vigilants et faire preuve de discernement pour éviter les cyberattaques, dont voici quelques exemples :

- Hameçonnage - e-mails qui demandent à l'utilisateur de cliquer sur un lien et de saisir ses informations personnelles
- Logiciels malveillants - code susceptible de voler des données ou de détruire quelque chose sur un ordinateur (par ex., chevaux de Troie, virus et vers)
- Rançongiciels - logiciels malveillants qui menacent de perpétrer un acte nuisible (par ex., publier des informations personnelles) à moins qu'une rançon ne soit payée

Restez attentifs aux menaces malveillantes les plus courantes pour nos réseaux et appliquez les bonnes pratiques, comme utiliser des mots de passe forts et ne jamais cliquer sur des liens ou télécharger des pièces jointes provenant d'expéditeurs inconnus.

Nous utilisons les réseaux sociaux de manière responsable.

Pendant les heures de travail, nous sommes censés n'utiliser les plateformes de réseaux sociaux qu'à des fins professionnelles légitimes.

Nous publions également de manière responsable en tout temps :

- Lorsque nous publions du contenu à propos de Nordson, nous divulguons notre relation avec notre entreprise et libellons tous les messages pour indiquer qu'ils sont personnels et publiés de notre propre initiative.
- Nous évitons les messages qui pourraient causer un préjudice déraisonnable aux employés de Nordson (par ex., de nature criminelle ou qui constituerait un harcèlement ou un comportement discriminatoire).
- Nous ne révélons jamais d'informations exclusives et/ou confidentielles sur les pratiques opérationnelles de Nordson et ne faisons référence à aucun de nos clients ou partenaires d'affaires sans leur consentement.
- Nous guettons les publications dans lesquelles d'autres personnes nous ont désignés et nous modifions les paramètres de nos réseaux sociaux afin de pouvoir valider de telles désignations avant qu'elles puissent être publiées.

Enfin, nous comprenons que le [service Communication d'entreprise](#) assure une présence sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et LinkedIn, et veille à ce que toute déclaration ou publication officielle soit exclusivement adressée à, et traitée par, son équipe ou ses représentants désignés.



Utilisation appropriée des actifs de la société (suite)

INCARNER LE CODE

Q : Je possède une entreprise de cartes de vœux en ligne que je dirige depuis mon domicile, généralement le week-end. Les jours où je finis de déjeuner tôt, puis-je utiliser mon ordinateur Nordson pour traiter mes commandes de la veille ?

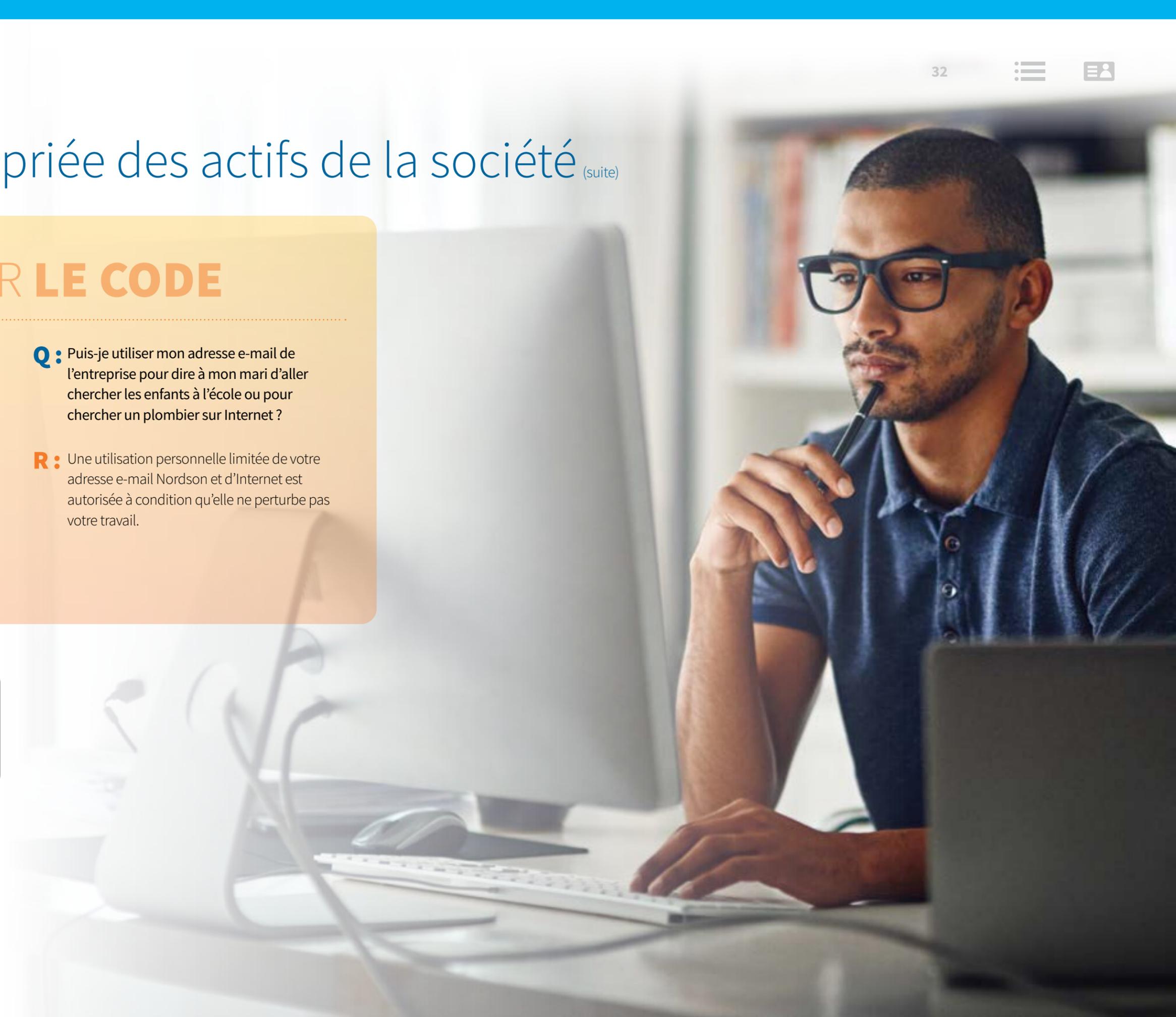
R : Non. Nos politiques vous interdisent d'effectuer toute autre activité sur nos systèmes informatiques. Gérez votre entreprise depuis votre domicile en utilisant vos propres systèmes numériques.

Q : Puis-je utiliser mon adresse e-mail de l'entreprise pour dire à mon mari d'aller chercher les enfants à l'école ou pour chercher un plombier sur Internet ?

R : Une utilisation personnelle limitée de votre adresse e-mail Nordson et d'Internet est autorisée à condition qu'elle ne perturbe pas votre travail.



Politique relative aux réseaux sociaux
EN SAVOIR PLUS





Parler d'une seule voix

Notre engagement

Nous nous efforçons de communiquer un message clair et cohérent au nom de notre entreprise.

Notre engagement en action

Tout ce que nous communiquons à propos de Nordson peut se répercuter sur notre réputation, nos collègues et nos marques. C'est pourquoi :

Nous laissons Nordson parler pour Nordson.

Pour que les communications à propos de Nordson soient exactes et cohérentes, nous veillons à ce que seuls les porte-parole désignés communiquent avec le public au nom de Nordson. Toutes les demandes des médias ou les requêtes des investisseurs ou des analystes de valeurs mobilières sont immédiatement adressées à notre [service communication d'entreprise](#).

Nous demandons d'abord l'autorisation.

Si nous sommes invités à parler au nom de Nordson concernant n'importe quel aspect de notre activité, nous ne prenons la parole qu'avec l'approbation préalable de notre responsable. Nous ne parlons jamais publiquement de Nordson si nous ne sommes pas autorisés ou formés à prendre la parole.

Nous connaissons nos droits.

Rien dans notre Code ou nos politiques ne vise à, ou ne doit être interprété comme portant atteinte à, ou limitant, nos droits légaux. Compte-tenu de la conformité de Nordson aux lois qui protègent les droits des employés, nous savons que nous sommes libres de parler publiquement d'enjeux d'intérêt public, et de nous engager dans des activités concertées protégées concernant nos conditions générales d'emploi.

INCARNER LE CODE

Q : Quelqu'un a publié sur un réseau social en ligne une affirmation à propos de Nordson que je sais être fausse. Je pense qu'il est important que nous corrigions cette erreur. Est-ce que je peux publier une réponse ?

R : Bien qu'il puisse être tentant de corriger l'information et d'engager le dialogue avec l'auteur de la publication, contactez plutôt le [service communication](#) de l'entreprise qui prendra les mesures nécessaires.



Politique de communication publique
EN SAVOIR PLUS



Nos communautés

DANS CETTE RUBRIQUE

- 35 Entreprise citoyenne
 - 35 Contributions politiques et caritatives personnelles
 - 36 Protection de l'environnement
-





Entreprise citoyenne

Notre engagement

Nous souhaitons avoir un impact positif sur les communautés qui nous entourent.

Notre engagement en action

Chacun d'entre nous a le pouvoir de faire la différence. Et lorsque nous mettons en commun notre temps, nos talents et nos ressources, nous pouvons aller plus loin encore. C'est pourquoi :

Nous avons toujours été fiers d'investir dans les communautés où nos employés vivent et travaillent.

Nous croyons fermement qu'il est de notre responsabilité, en tant qu'entreprise citoyenne, de partager notre succès avec nos communautés. C'est pourquoi chaque année, nous faisons don de 5 % de nos bénéfices avant impôts aux États-Unis pour soutenir des projets de bienfaisance. À mesure que l'entreprise se développe, nous continuons à avoir un impact positif sur un nombre croissant de personnes année après année grâce au bénévolat, aux dons, aux bourses d'études, entre autres démarches.

Nous encourageons les employés à donner d'une manière qui fait sens pour eux.

Nous proposons des opportunités pour s'impliquer par le biais de six programmes d'engagement communautaire qui, ensemble, représentent l'Impact Nordson. Ces programmes incluent :

- La Nordson Corporation Foundation, une fondation qui accorde des subventions à des organismes à but non lucratif aux États-Unis.

- Time 'n Talent, qui représente les démarches de volontariat de nos employés dans le monde entier
- A Time to Give, notre campagne annuelle de don de la part des employés
- Les bourses d'études Nordson BUILDS, qui soutiennent des étudiants locaux de l'enseignement supérieur
- Matching Gifts, qui consiste à doubler les dons des employés ou des retraités de Nordson au profit d'organismes à but non lucratif aux États-Unis.
- Nordson Corporate Donations, qui soutient des programmes dans le monde entier qui sont hors du champ d'activité de la Nordson Corporation Foundation

INCARNER LE CODE

Q : J'ai trouvé une organisation bénévole qui me plaît vraiment. En fait, je fais du bénévolat une heure par semaine dans cette organisation. Cette démarche bénéficie-t-elle du soutien de Nordson ?

R : Tout à fait. Nos employés font des milliers d'heures de bénévolat chaque année, et nous sommes si fiers d'eux. Pour leur témoigner notre soutien, nous offrons une subvention de \$500 dans le cadre du programme Dollars for Doers, à toute organisation auprès de laquelle un employé effectue 40 heures de bénévolat au cours d'une année.

Contributions politiques et caritatives personnelles

Notre engagement

Nous sommes encouragés à jouer un rôle de citoyens actifs dans nos communautés.

Notre engagement en action

Participer au processus politique fait partie de la vie d'un bon citoyen et d'un membre productif de la société. Pour ce faire de manière responsable :

Nous considérons que la politique est un sujet qui doit rester personnel.

Il est important que nous ne représentions jamais Nordson à un événement à visée politique, civique ou caritative sans l'approbation préalable de notre supérieur ou responsable. À moins que Nordson ne parraine l'événement, la participation à ces types d'activités doit avoir lieu sur notre temps libre et à nos frais, et ne doit pas interférer avec nos fonctions.

INCARNER LE CODE

Q : L'un de mes amis est candidat à des fonctions politiques, il m'a demandé de le soutenir lors d'un rassemblement organisé en dehors de mes heures de travail. Cela pose-t-il un problème ?

R : Non, ça ne devrait pas être un problème. Veuillez simplement à indiquer clairement que vous lui apportez votre soutien à titre personnel, et que vous ne parlez pas au nom de Nordson. Si le rassemblement ou tout autre événement bénévole organisé dans le cadre de la campagne a lieu pendant vos heures de travail, pensez à utiliser vos congés payés pour y participer.



Notre politique en matière de politique
EN SAVOIR PLUS



Protection de l'environnement

Notre engagement

Nous respectons l'environnement partout où nous exerçons des activités.

Notre engagement en action

Nous menons nos activités de manière respectueuse de l'environnement. Spécifiquement :

Nous connaissons la loi.

Si notre travail implique de prendre des décisions en matière de conformité environnementale, nous prenons connaissance des lois et réglementations complexes qui affectent les tâches inhérentes à ce poste. Si nous avons un doute concernant un processus particulier lié à nos obligations à l'égard de l'environnement, nous étudions les politiques de l'entreprise et demandons conseil à un supérieur ou un responsable.



Politique en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EN SAVOIR PLUS

CONNEXION INTERNE REQUISE

Nous minimisons notre impact sur l'environnement.

Nous soutenons notre environnement de différentes manières, notamment en :

- Identifiant les bonnes pratiques pour réduire les émissions et les déchets et améliorer l'utilisation efficace de toutes les ressources, y compris l'eau, l'énergie et le carburant.
- Veillant à ce que tous les déchets, matières dangereuses et autres substances similaires soient stockés, manipulés et éliminés conformément à nos politiques et aux lois en vigueur.
- Signalant immédiatement à un supérieur ou un responsable tout cas de manipulation dangereuse de déchets.

INCARNER LE CODE

Q : J'ai récemment appris que l'un de nos conteneurs de stockage présentait un défaut de conception susceptible de provoquer des fuites de liquide pouvant nuire à l'environnement. Que dois-je faire ?

R : Vous devez [prendre la parole](#). Dès lors que vous prenez connaissance d'une pratique susceptible d'être préjudiciable à l'environnement, contactez votre supérieur ou votre responsable ou utilisez l'une des autres ressources répertoriées dans la rubrique [Coordonnées](#) de notre Code.

Coordonnées

Ligne d'assistance externe

NAVEX Global

Confidentielle et joignable 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

États-Unis : 1.888.391.3196

Autres pays et signalements en ligne :

www.nordson.ethicspoint.com

Service juridique

Jennifer McDonough

Vice-présidente,
Directrice juridique et secrétaire
440.414.5022

Jennifer.McDonough@nordson.com

Susan Warner

Avocate-conseil de l'entreprise
440.414.5232

Susan.Warner@nordson.com

Arthi Tirey

Avocat-conseil en propriété intellectuelle
440.414.5741

Arthi.Tirey@nordson.com

Responsable de la déontologie et de la conformité

Jennifer McDonough

Vice-présidente,
Directrice juridique et secrétaire
440.414.5022

Jennifer.McDonough@nordson.com

Ressources humaines

Veuillez contacter votre représentant local ou accéder à [myHR](#) via NordNet ou en utilisant un kiosque sur votre lieu de travail.

Relations avec les investisseurs et communication d'entreprise

Lara Mahoney

Vice-présidente,
Relations avec les investisseurs et communication d'entreprise
440.204.9985

Lara.Mahoney@nordson.com

Conformité des échanges commerciaux

Manda Bennett

Directrice
Conformité des échanges commerciaux, fret et logistique
440.985.4877

Manda.Bennett@nordson.com

Environnement, santé et sécurité

Bob McCory

440.985.4652

Bob.McCory@nordson.com

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Dan Vassel

Directeur
Gestion de la chaîne d'approvisionnement,
Technologie avancée mondiale
760.985.4560

Daniel.Vassel@nordson.com



Formulaire d'accusé de réception

En apposant ma signature ci-dessous, je reconnais avoir reçu mon exemplaire du Code d'éthique et de conduite des affaires de Nordson (le « Code »). Je comprends que chaque employé, directeur, agent, consultant et travailleur contractuel de Nordson est tenu de connaître et respecter les principes et normes de ce code.

Je reconnais et j'accepte que le présent code vise à fournir une vue d'ensemble des politiques de notre société et ne représente pas nécessairement toutes les politiques et pratiques en vigueur à un moment donné. Je comprends mes responsabilités à l'égard des directives, qui incluent l'obligation pour moi de soulever mes questions et préoccupations, de signaler à la société toute violation présumée des directives et de coopérer aux enquêtes si on me le demande.

Enfin, je comprends que le non-respect de ce code peut entraîner des sanctions disciplinaires, conformément aux lois et règlements locaux, pouvant aller jusqu'au licenciement.

.....
Nom (en lettres capitales)

.....
Signature

.....
Date

DÉROGATIONS À NOTRE CODE :

Ce Code d'éthique et de conduite des affaires est rédigé pour s'appliquer à l'ensemble des directeurs, responsables et employés de Nordson. Dans l'éventualité inhabituelle où une disposition de ce Code devait faire l'objet d'une dérogation, celle-ci ne pourrait s'appliquer que dans le cadre de procédures spécifiques. Toute dérogation au Code pour les membres du Conseil d'administration ou les cadres supérieurs doit être approuvée par le Conseil d'administration. Toutes les autres dérogations nécessitent l'approbation écrite du directeur juridique. Dans le cas où une telle dérogation est accordée, Nordson la divulguera rapidement, conformément aux exigences de la loi ou des réglementations sur les valeurs mobilières.

